



Circulaire d'information n° 550

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 24 mars 2018– INSEP - PARIS

Délégués REGIONS présents : AUVERGNE RHONE ALPES (Jean Yves Bertrand, Eric Girard, Evelyne Glaize, Grécia Gracia, Josette Luquet, Julien Megret, Michel Perrin, Patrick Rico, Guy-Hervé Savornin) **BOURGOGNE FRANCHE COMTE** (Marie-Antoinette De Grandis, Christian Laforest, Claude Leclair, Hervé Toggwiler) **BRETAGNE** (Jean Pierre Gréciet, Michel Rogue, Michel Rogue, Monique Salaun-le Baut) **CENTRE VAL DE LOIRE** (Daniel Despres, Alain Guilbert, Alain Legrand, Jean-Michel Renouard, Claude Roland, Patrick Viel) **CORSE** (Marc-André Amadori) **GRAND EST** (Pierre Bauler, Steve Belin, Gérard Brissaud, Caroline Imbert, Florence Le Baron, Serge Pichoff, Didier Welsch) **GUADELOUPE** (Philippe Faure) **GUYANE** (Brigitte Bienaimé) **HAUTS DE FRANCE** (Philippe Bouclet, Gérard Lefebvre, Jean-Luc Lefevre, Valérie Lenglet, Sophie Nevers) **ILE DE FRANCE** (Christian Delobelle, Yvette Doussot, Gilbert Havel, Maurice Langry, Sylvain Lemaitre, Maurice Pellequer, Bertrand Touraine, Odile Villette) **MARTINIQUE** (Christian Comte) **NORMANDIE** (Chantal Aumersier, Patricia Bureau, Christophe Carrano, Jean-François Giraud, Gérard Guingouain) **NOUVELLE AQUITAINE** (Corentin Barataud, Patrick Bouton, Patrick Nourisson, Alexandre Ribes, Nadine Sechet) **OCCITANIE** (Corinne Ayrat, Patrice Ayrat, Bernard Barascud, Anne Fourmaud, Gisèle Gallet, Jackie Racinais, Didier Rami) **PAYS DE LA LOIRE** (Bernard Brangier, Daniel Orioux, Dominique Saliou) **PROVENCE ALPES COTE D'AZUR** (Dominique Farjanel, Daniel Icard).

Délégués DEPARTEMENTS présents : AISNE (Didier Barras), ALLIER (Alain Cauchy), ALPES DE HAUTE PROVENCE (Georges Albano), BOUCHES DU RHONE (Jean-Claude Pellen), CALVADOS (Ludovic Bouet), CHARENTE (Robin Chevalier), CHARENTE MARITIME (Philippe Raffin) CHER (Valérie Caillot) COTE D'OR (Didier Henriot) COTES D'ARMOR (Gérald Béjot), DROME (Régis Dubois), EURE ET LOIR (Laurent Descottes) GARD (André Cabrera), HERAULT (Jacky Richeux), ILE ET VILAINE (Bruno Demelin), INDRE (Bernard Philippe), ISERE (Jacques Enjolras), LOIR ET CHER (André Barberis), LOIRE (Paul Philit), HAUTE LOIRE (Nathalie Jarry), LOIRET (Ludovic Crochard), LOT (Lan Despeyroux), MAINE ET LOIRE (Christophe Robet) MANCHE (Gérard Levavasseur), MARNE (Thierry Monclin), MEURTHE ET MOSELLE (Bernard Louis), MORBIHAN (Daniel Pujols), NIEVRE (Domihnique Leclair), NORD (Michel Cezynski), OISE (Christophe Carrier), ORNE (Denis Bonfardin), PUY DE DOME (Thierry Roche), PYRENNEES ORIENTALES (Lionel Leloir), BAS RHIN (Jean-Marie LETT), HAUT RHIN (Bernard Burglen), RHONE (Christian APPIETTO), SAONE ET LOIRE (Vincent Marichy), SAVOIE (Freddy Justet), HAUTE SAVOIE (Xavier Mouronvalle), PARIS (Alain Bizet), SEINE MARITIME (Robert Blot), SEINE & MARNE (Valérie Poupard), DEUX SEVRES (Lydie Vendée), SOMME (Odile Demarque), VAR (Marcel Albert), YONNE (Jean-Pierre Veray), ESSONNE (Romain Burnier), HAUTS DE SEINE (Jean-Claude Dufour), VAL DE MARNE (Didier Sans), VAL D'OISE (Jean Nourry).

Représentant : 118 délégués, 8 914 voix

Non représentés et ou délégués absents : 3 932 voix

Soit : 8 914voix représentées sur 12 846 disponibles.

Assistent : Membres du Comité Directeur de la FFTA – Cadres Techniques - Personnel FFTA.

Président de l'assemblée : Jean-Michel CLÉROY.

Deux scrutateurs sont désignés pour les votes à main levée : Messieurs Jean-Yves BERTRAND & Stéphane VALETTE.

Les votes à bulletin secret ont été organisés sous contrôle de la Commission Electorale composée de : Jean-Claude LAVERNHE. (Président), Michèle ADNET, Harmony BOUVIER & Fabrice LANNE

Destinataires : Membres du Comité Directeur, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Responsables Arbitres de Région, Cadres Techniques Régionaux et Fédéraux, Personnel F.F.T.A., Publication extranet fédéral et site web fédéral	Rapporteur : Didier AUBIN & Dominique OHLMANN Date de remise : 5 avril 2018 Date de diffusion : 19 avril 2018
--	--

La Fédération Française de Tir à l'Arc a tenu son Assemblée Générale le samedi 24 mars 2018 à l'INSEP à PARIS.

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 24 mars 2018– INSEP - PARIS

Le nombre de voix représentées est de 8914 sur 12846 voix ; le quorum étant atteint l'assemblée peut donc valablement délibérer pour toutes les motions.

L'assemblée est déclarée ouverte à 9h30.

Ordre du jour

1.	Discours d'ouverture de l'assemblée par le Président, Jean-Michel CLÉROY	2
2.	Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2017	5
3.	Lecture du Rapport Moral par le Secrétaire Général	5
4.	Création d'un compte Projet associatif	10
5.	Rapports sur la gestion fédérale	10
6.	Cotisations et licences 2019	14
7.	Achat de locaux de stockage	15
8.	Modifications règlementaires (AG ordinaire) et statutaires (AG extraordinaire)	16
9.	Indemnisation du secrétaire général	21
10.	Budget 2018	21
11.	Election complémentaire au Comité Directeur de la F.F.T.A.	21
12.	Rapport de la commission électorale	22
13.	Mises à l'honneur	22

Annexes

Bilan & compte de résultats

Budget prévisionnel

Statuts

Règlement intérieur

Règlement disciplinaire

Les débats

1. Discours d'ouverture de l'assemblée par le Président, Jean-Michel CLÉROY

« Je voudrais saluer :

- les délégués des clubs,
- les présidents et représentants des comités départementaux et régionaux,
- notre directeur technique national, Benoit Binon et l'ensemble des cadres,
- les athlètes,
- les élus des collectivités territoriales,
- notre président d'honneur, Philippe Bouclet.

Retenus par d'autres obligations, je vous prie d'accepter les excuses de :

- Madame la Ministre des sports, Laura Flessel,
- Monsieur le Président du CNOSF, Denis Masegla.

Avant de débiter cette assemblée, je vous demande de respecter une minute de silence pour les événements tragiques que nos compatriotes ont vécus hier et pour ceux qui nous ont quittés cette année.

2017 première année de mandat pour de nouvelles équipes, équipe technique au sein de la DTN et du comité directeur avec de nouveaux présidents de commissions.

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 24 mars 2018– INSEP - PARIS

Bien que notre DTN fut nommé tardivement fin juillet, notre première action a été de déposer le projet de performance fédéral (PPF) au ministère pour octobre tout en assurant la continuité pour les athlètes avec un championnat du monde en octobre à Mexico.

Nous avons mis en place de nouveaux modes de fonctionnement au sein des commissions, avec des outils « contemporains » de communication et de dématérialisation des documents. Chacun s'est approprié ces méthodes et les nouveaux président(e)s au vu de leur feuille de route, ont constitué leur commission pour débiter les travaux. Des vice-président(e)s avec des missions permettant d'assurer une transversalité des travaux.

2017. La mise en place de la réorganisation territoriale qui a suscité beaucoup de travail dans nos territoires. Celle-ci en est à ses débuts et la fédération se doit de vous accompagner dans l'évolution que l'on pourra mettre en place pour coordonner les actions nationales. A cet effet un vice-président, Jean-Jacques Becquet, est en charge des relations avec les comités régionaux.

J'adresse un salut particulier à ceux et à celles qui se sont engagé(e)s dans ces nouveaux projets avec pour certain(e) de vastes régions :

- Gérard Rebeyrotte, Hauts de France,
- Gérard Guingouain, Normandie,
- Maurice Langry, Ile de France,
- Serge Pichoff, Grand Est,
- Jean-Pierre Gréciet, Bretagne
- Dominique Saliou, Pays de la Loire,
- Patrick Viel, Centre Val de Loire,
- Christian Laforest, Bourgogne Franche Comté,
- Jean-Marie Tovo, Nouvelle Aquitaine,
- Evelyne Glaize, Auvergne Rhône Alpes,
- Didier Rami, Occitanie,
- Dominique Farjanel, Provence Alpes Côtes d'Azur,
- Marc-André Amadori, Corse.

J'y associe et je les remercie de leur présence, les président(e)s ou représentant(e)s de nos territoires ultra marins :

- Dominique Béal, La Réunion,
- Philippe Faure, La Guadeloupe,
- Christian Comte, La Martinique,
- Brigitte Bienaimé, représentant Christian Bienaimé, pour la Guyane,
- Eric Morand, de Nouvelle Calédonie n'a pu être présent.

2017. Des événements majeurs pour une fédération avec trois grandes compétitions internationales organisées de mains de maître par les comités d'organisation, et une qualité qui fait honneur à la fédération.

- Le championnat d'Europe de tir en salle à Vittel, auquel j'y associe Philippe Bouclet,
- La manche de Coupe du Monde en salle de Nîmes,
- Le championnat du Monde de tir 3D à Robion-Avignon avec les finales sur le parvis du palais des papes.

2017. Des événements climatiques, en métropole avec des inondations, mais surtout un ouragan « Irma » qui a ravagé les territoires de St martin et St Barthélémy.

L'actualité de cette assemblée sera d'adopter des évolutions réglementaires, législatives. Chaque année la législation évolue et contraint les fédérations à mettre à jour les différents règlements.

Je remercie les services fédéraux et les clubs d'avoir fait que la mise en place de la réforme du certificat médical se soit déroulée sans impact dans nos fonctionnements.

La France « Ethique », c'est une évolution avec un règlement d'éthique, une commission ad hoc, c'est la déclaration de la situation patrimoniale des présidents de fédérations à l'identique de nos députés et sénateurs.

Les évolutions. Les commissions conformément au projet fédéral qui a été présenté hier, sont en pleine effervescence, avec un timing très serré dans leur feuille de route.

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 24 mars 2018 – INSEP - PARIS

Les évolutions sociétales. Expression souvent utilisée qui reflète le pouls de la société et qui trace la route des évolutions du sport et du système fédéral. Ce qui se concrétise pour nous par une baisse des licenciés après une année record en 2017 avec plus de 77 000 licenciés. Cette baisse est constatée dans toutes les fédérations à trois exceptions. C'est ce qui doit nous amener à réfléchir sur nos fonctionnements et sur la vision que l'on souhaite donner au tir à l'arc pour les prochaines années. D'autant que cette baisse est effective dans les catégories « jeunes ». Nous nous devons de faire évoluer le système fédéral pour répondre aux besoins des nouveaux pratiquants. Depuis quelques années un autre constat est évoqué, l'évolution du bénévolat. Certains appellent cela une crise du bénévolat, mais ne s'agit-il pas du changement de nos concitoyens qui sont prêts à donner éventuellement de leur temps, mais sur une journée, voire deux mais plus tout au long de l'année et par conséquent le manque de personne pour compléter les bureaux de nos associations.

La « Nouvelle Gouvernance du sport ». L'organisation du sport en France date des années 1960, elle se doit d'évoluer. Différents séminaires thématiques sont organisés depuis mars et jusqu'à fin mai afin que la directrice des sports, en charge de ce dossier, puisse remettre à la ministre un rapport qui servira de fondation pour une nouvelle loi sur le sport à l'automne 2019. Ces évolutions auront un impact sur le fonctionnement des clubs et dessineront le contour du sport pour les prochaines décennies. Soyons attentifs et relayons les informations auprès des clubs.

Nos actions, changer nos fonctionnements. Il faut donner la possibilité au plus grand nombre de personnes de découvrir le tir à l'arc. Cela passe par des conventionnements, certains sont à renouveler comme l'UNSS, la FFH, d'autres ont été créés comme avec le CNSD (la défense) qui a permis de les accompagner dans l'organisation d'une compétition internationale et qui aboutira prochainement sur la signature, d'un de nos athlètes, Thomas Chirault, sur un contrat d'employé civil de la défense. D'autres actions communes sont à mener avec l'USEP et le sport en entreprise. Il faut se donner la possibilité de capter de nouveaux publics dans d'autres activités, nous allons vous proposer la création d'ATP « autres titres de participation » afin d'avoir cette capacité de réaction.

Nos actions, savoir Innover. Il faut proposer à l'ensemble de nos licenciés une offre sportive adaptée à leur pratique, des formations d'entraîneur et d'arbitre qui répondent aux besoins du terrain. Mais pour évoluer, offrir des nouveaux services, accueillir de nouveaux licenciés, il faut avant tout une structure. Structure qui doit se concevoir avec les items de la maîtrise des coûts, l'utilisation de produits innovants et écologiques, évolutives. Dans tous ces domaines, les commissions mènent leur réflexion et la mise en place opérationnelle.

Nos actions, se donner plus de lisibilité. Faire évoluer notre offre compétitive pour lui donner encore plus de lisibilité et se donner les outils nécessaires pour la recherche de partenaires. Mettre à disposition des licenciés et des non licenciés, une application numérique, outil de communication contemporain, pour capter les plus jeunes et les amener vers une pratique sportive.

Gardons à l'esprit que toutes les actions que nous souhaitons mettre en œuvre doivent prendre en compte le « club », pierre angulaire des fédérations, lieu d'accueil des licenciés.

Tokyo 2020 – Paris 2024. Je termine mon intervention sur deux événements qui vont jalonner notre quotidien et notre conduite des actions, les jeux olympiques. Ce sont les événements phares pour notre activité, et qui nous donnent un éclairage sur l'ensemble de nos disciplines. Tokyo 2020 avec l'objectif d'une médaille et depuis le 13 septembre 2017 l'attribution des jeux de 2024, Paris, avec l'objectif de deux médailles sur l'esplanade des Invalides. Ce sera l'occasion pour le mouvement sportif français de rayonner. Mais encore faut-il les préparer et donner toutes les chances à nos athlètes sans que la pression d'être à domicile ne se transforme en énergie négative. Nous allons nous porter candidat à l'organisation de la manche Européenne de la coupe du monde extérieur pour 2021, 2022 et 2023 et ce sur la région Parisienne. Cet événement nous préparera pour l'échéance de 2024, donnera aux athlètes l'envie de gagner dans des « arènes » en France.

Donnons-nous les moyens de réussir, d'avoir un héritage de ces jeux, innovons, franchissons les barrières que nous avons érigées.

Bonne assemblée. »

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 24 mars 2018– INSEP - PARIS

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2017

Le secrétaire général demande à l'assemblée de bien vouloir passer à la motion 1 pour valider le procès-verbal de l'assemblée générale 2017.

Motion 1.

Objet : Validation de la circulaire 535 – AG 2017

Aucune remarque n'étant parvenue, l'assemblée générale valide le rapport de l'assemblée générale 2017 diffusé sous le procès-verbal n° 535

Approuvé à l'unanimité des membres présents

3. Lecture du Rapport Moral par le Secrétaire Général

« Mesdames et Messieurs les délégués des clubs,
Mesdames et Messieurs les présidents des comités régionaux, départementaux, des clubs,
Voici en quelques mots les événements qui ont jalonné l'année 2017 sur cette première année du mandat du Comité Directeur.

Les Activités Fédérales

Siège et Administration

La comptabilité

L'exercice 2017 est excédentaire. A nos fonds propres, il faut ajouter la valeur des locaux de Rosny-Sous-Bois et de Noisy-le-Grand.

Nos trésoriers vous donneront toutes les explications et plus particulièrement sur la création d'une provision pour la préparation de nos archers pour les Jeux Olympiques de Paris 2024.

A noter que l'aide fédérale à l'emploi a été revalorisée pour soutenir au mieux les nécessités d'accompagnement des compléments d'heures des techniciens pour les nouvelles grandes régions.

Le schéma directeur informatique

Les réformes de l'état nous ont conduits à la mise en place d'une nouvelle arborescence des structures (renumérotation des clubs) et à modifier la gestion des certificats médicaux.

Outre la finalisation de la gestion sportive, les travaux sur la gestion des formations se sont poursuivis avec la mise en place de la base arbitres. Cela permettra à terme un meilleur suivi de leur activité et le recensement de nos effectifs officiant sur le terrain.

La réforme de la territorialité

2017 aura été l'année charnière pour la mise en place des Comités Régionaux suite aux regroupements imposés par la réforme.

Si tout n'a pas été simple par certains endroits, nous remercions l'ensemble des acteurs, les clubs en premier lieu, pour avoir compris qu'à défaut d'avoir eu un consensus, les efforts et compromis de chacun permettent de construire les bases d'un fonctionnement dans l'intérêt de nos pratiquants.

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 24 mars 2018– INSEP - PARIS

Statistiques 2017

La saison 2017 aura été celle du record en nombre de licence pour notre fédération avec un total jamais atteint de 77255 licences.

1625 clubs affiliés.

La moyenne des licenciés par club : **47,5 %**

Les licences :	Pas de pratique	1 366	+
	Pratique en club	7 698	
	Compétiteurs	33 807	
	Convention FFH	382	
	Convention FFSA	367	
	Convention UNSS	43	
	Convention FFSU	36	
	Découverte	1 447	

- Le taux de renouvellement 66,4 %
- Les féminines 29,1 %
- Les jeunes 42,4 %

Ces très bons chiffres de fin de saison sportive ne doivent pas masquer le recul entrevu dès les premières semaines de reprise de licence à la rentrée. Comme la grande majorité des fédérations de sports individuel, un retard de prise de licence a été constaté et, comme nous l'ont enseigné les statistiques des dernières années, sera sans doute confirmé en fin de saison 2018. C'est avec un recul de près de 2700 licences que s'est achevée l'année 2017.

Clubs et structuration

Les labels « clubs » en 2017

- 390 dossiers déposés
- 344 dont 195 labels Bronze – 83 Argent – 66 Or.
- 639 clubs labellisés = soit 39 % des clubs affiliés en 2017. Ce chiffre reste stable par rapport à 2016

Une réflexion a été entamée pour que nos labels soient encore ancrés dans la société actuelle. Initiés il y a plus de 10 ans, ils avaient pour objectif la structuration de nos clubs et ce but a été atteint. Il s'agit aujourd'hui de leur donner un nouvel élan.

Les labels « clubs citoyens » en 2017

99 clubs ont été labellisés pour des actions menées envers les publics scolaires, le public en situation de handicap, la pratique des féminines ou des jeunes en club et des actions spécifiques au sport-santé.

Service civique :

A ce jour et depuis 2016, début de l'agrément : 20 contrats ont été créés dont 11 en 2017. 7 Jeunes volontaires sont accueillis dans un club, 3 dans un Comité Départemental et 1 dans un comité régional.

Les Formations

Les formations professionnelles

- 5 nouveaux titulaires du diplôme d'Etat (DE),
- 1 nouveau titulaire du diplôme d'état supérieur (DES),
- 92 diplômes au certificat de qualification professionnelle (CQP) Animateur Tir à l'Arc,
- 5 stagiaires à la formation pour le CQP Technicien du Sport.



Circulaire d'information n° 550

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 24 mars 2018– INSEP - PARIS

Les formations fédérales

Le nouveau schéma est en application dans toutes les régions. Les résultats, bien qu'en augmentation, doivent nous interpeller sur la nécessité d'avoir des cadres formés dans nos clubs.

- 752 formations continues
- 114 diplômes d'entraîneur 1
- 13 diplômes d'entraîneur 2
- 556 assistants entraîneurs.

Le nombre d'entraîneurs 2 est en net recul, la formation ayant fait peu l'objet de promotion par les cadres régionaux, en attente de la nouvelle refonte des diplômes qui leur a été annoncée.

Si on observe un transfert de l'entraîneur 1 vers les assistants entraîneurs, leur nombre cumulé est en nette augmentation par rapport à l'année précédente.

Les arbitres

88 archers ont obtenu le tronc commun, 93 options acquises, soit un taux de réussite de plus de 55% pour le tronc commun et de près de 60% pour les options.

Les Arbitres

1472 arbitres actifs dont 104 formateurs, et **38 jeunes**. Les **féminines** représentent **23 %**. Les variations s'expliquent par un meilleur suivi avec la nouvelle base. Les chiffres 2018 seront définitivement plus proches de la réalité du terrain.

La FFTA dispose désormais de

- 17 arbitres nationaux
- 4 juges continentaux
- 3 juges internationaux

Compétitions

Nombre d'organisations : **2543 Compétitions** (+0,28%) pour 48 321 participations (+5,86 %).

Merci et Félicitations aux organisateurs, aux équipes de bénévoles, aux délégués techniques et arbitres qui permettent ces compétitions.

Le médical et Sport-santé

La Commission médicale.

Elle est fortement impliquée sur le suivi médicale et donne son appui aux autres commissions.

Le Comité Sport-Santé

Elle a poursuivi les travaux sur le sport sur prescription médicale de façon très accrue pour que notre fédération garde au mieux la maîtrise du dossier concernant notre discipline.

Le tir à l'arc est désormais présent dans le « Médicosport-santé » du comité olympique.

Pour préciser nos actions, il convient désormais de parler du « sport sur ordonnance » qui répondra à un cadre très précis avec des encadrants formés et diplômés, ainsi que l'agrément des structures délivrant ce type de prestation.

Reconnaissance

58 dirigeants, 22 entraîneurs, 24 arbitres ont été honorés, avec 4 médailles d'or, 21 d'argent et 78 de bronze.



Circulaire d'information n° 550

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 24 mars 2018– INSEP - PARIS

Les médailles « grand Or » seront remises dans la seconde partie de cette assemblée.

Nous remettons la septième édition des trophées du challenge « André NOEL ».

Les trophées du soutien communal honoreront les municipalités qui ont accompagné nos clubs dans la mise à disposition d'équipements adaptés à notre pratique. Le soutien des acteurs locaux sont plus que jamais une clé essentielle dans la structuration de nos clubs.

Communication et production d'images

L'année 2017 a vu le lancement du nouveau site internet en mars 2017. Du lancement au 31 décembre 2017, on dénombre 3 726 000 pages vues pour 262 000 utilisateurs uniques.

La campagne digitale " Un champion à la maison " : Pubs sur Facebook a été réalisée début octobre, cible parents non-licenciés et dont le tir à l'arc ne fait pas partie des centres d'intérêts. 110 000 touchées au total. Relayé auprès des licenciés via la newsletter, le magazine et un poster avec l'objectif de donner une image jeune, moderne et novatrice.

Les manifestations diffusées en ligne : 5 Championnats de France + 2 évènements internationaux (Vittel et Robion, ainsi que la Coupe du monde Nîmes).

225 500 vues au total sur des évènements live et replay.

Diffusion des Championnats du Monde de Mexico sur La Chaîne L'Equipe :

- 1ère diffusion : Dimanche 29 octobre : 2h15 de programme de 16h30 à 18h00 - 203.000 Téléspectateurs, soit 1,5 point d'audience. Résultat jugé très satisfaisant par la chaîne L'Equipe qui a manifesté de l'intérêt pour diffuser d'autres évènements en extérieur dans le futur.

- Rediffusion : Mardi 31 octobre (après-midi) : 103.000 Téléspectateurs.

Vidéos « Tirez Juste », une très belle réussite. Diffusés tous les 15 jours à partir du 1er décembre, les six épisodes totalisent au 9 mars plus de 103 000 vues, soit une moyenne de 17 000 personnes par épisode.

REVUE FEDERALE

L'érosion se poursuit... A fin 2017 : 2792 abonnés

PARTENARIATS :

Contrats résiliés : Win-Win (2017-2020), Easton (2017-2020), CNSD (Club National des Clubs de la Défense)

Evénements internationaux en France

Une étape de la coupe du monde en salle à Nîmes,

Le championnat d'Europe de tir en salle à Vittel,

Le Championnat du Monde de Tir 3D à Robion/Avignon.

Résultats internationaux

Total : 45 médailles pour l'équipe de France en 2017.

Championnat d'Europe :

8 médailles en salle (2 Argent 3 Bronze en individuel, 1 Or 2 Argent en équipe)

4 médailles en campagne (2 Or et 1 Bronze en individuel, 1 Bronze en équipe)

Championnat du Monde :

5 médailles en 3D (3 Or, 1 argent en individuel et 1 Bronze par équipe)

3 médailles en FITA Junior (1 Argent, 1 Bronze en individuel et 1 bronze en mixte)

2 médailles en FITA Senior (1 Or en individuel et 1 Argent en équipe)



Circulaire d'information n° 550

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 24 mars 2018– INSEP - PARIS

Coupe Monde FITA :

6 médailles (1 Or et 1 Argent en individuel, 1 Or et 2 Bronze en équipes, 1 Argent en mixte)

Gd Prix Européen : 1 médaille d'or par équipe

Junior Cup :

15 médailles (3 Or, 4 Argent, 1 Bronze en individuel, 1 Or 2 Argent 3 Bronze en équipe, 1 Or, 1 Argent et 1 Bronze en mixte)

Universiades : 1 médaille d'argent en mixte

Les médaillés seront appelés nominativement et récompensés plus tard dans l'après-midi.

A noter également les médailles françaises à la 1^{ère} Coupe d'Europe Para-Archery :

Médaille d'or pour Julie Chupin en Individuel Compound Open Femme.

Médaille d'or pour Julie Chupin et Philippe Horner en mixte Compound Open.

La Direction Technique

Suite à la nomination de Benoît BINON à la tête de la Direction Technique Nationale, certains changements structurels ont été opérés pour une meilleure efficacité dans la réalisation du projet fédéral.

Suite à la réforme territoriale et aux derniers résultats du concours au Professorat de sport, la couverture des régions a été optimisée.

La direction technique, conjointement à ses missions, a accompagné les projets fédéraux, dont la féminisation, le plan citoyen, l'ETAF, les emplois civiques, elle a apporté un appui aux commissions. Merci aux cadres qui œuvrent au sein des services de la fédération et en région pour développer et accompagner les actions fédérales.

Nos dirigeants au sein des institutions

Fédération Internationale (WA) :

Lors du dernier Congrès de Mexico, ont été élus ou réélus :

Dominique OHLMANN à la commission Para-Archery pour 4 ans (Vice-Président de la commission pour 2 ans)

Olivier GRILLAT à la commission Cibles pour 2 ans

Edith STALTER à la commission Règles et Constitution pour 2 ans

Pour mémoire, siègent également

Philippe BOUCLET, Vice-Président (terme en 2019)

Catherine PELLEN, commission Parcours (terme en 2019)

Jean-Michel CLÉROY, commission de Discipline et d'Éthique (terme en 2019)

Fédération Européenne (WAE) :

Xavier MOURONVALLE a rejoint le groupe de travail sur le Run Archery, devenu commission en Novembre.

Cela complète le nombre d'élus Français déjà présents dans l'instance Européenne.

Dominique OHLMANN membre du Conseil d'Administration (terme 2020).

Christian LAFOREST Président de la commission des Finances (terme 2018).

Patrick LEBEAU au comité Technique et Développement (terme 2020).

Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF)

Suite aux dernières élections la FFTA a perdu son siège au Conseil d'Administration de très peu de voix. Elle participe toujours dans certaines commissions :

Jean-Michel CLÉROY à la commission des équipements,

Maurice PELLEQUER à la commission des appels d'offre.

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 24 mars 2018– INSEP - PARIS

Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF)

Dominique OHLMANN a été élu au Conseil d'Administration (collège des sports paralympiques gérés par la Fédération internationale).

Je terminerai mon intervention par des remerciements aux élus, aux cadres bénévoles et professionnels, aux permanents du siège, qui m'ont apporté les éléments permettant de relater ce rapport.

Merci de votre attention ».

4. Création d'un compte Projet associatif

Avant la lecture des rapports financiers appelant à l'assemblée à se prononcer sur le quitus, le président prend la parole pour expliquer les raisons qui nous poussent à nous donner les moyens de préparer au mieux nos athlètes à partir de 2021 afin de les mettre dans des conditions optimales pour 2024. Il apparaît indispensable de leur garantir une protection sociale jusqu'en 2025 et des moyens financiers accrus nécessaires. Des dispositifs seront probablement mis en place par l'Etat, mais au vu de la situation économique actuelle, il est nécessaire de l'anticiper. Il est proposé de constituer sur fonds propres de la fédération, un fonds associatif, sans impact sur le coût des licences (voir motion 2).

5. Rapports sur la gestion fédérale

5.1 Rapport des Trésoriers – Thierry DE FRANCE & Julien MEGRET

Thierry de FRANCE et Julien MEGRET font une présentation détaillée de leur rapport au moyen d'un diaporama :

- Situation de trésorerie
- Fonds spécial Grands événements
- Evolution et répartition des recettes et des dépenses de fonctionnement
- Dépenses des actions liées à la convention d'objectif du MJS
- Evolution des résultats et des reports à nouveaux

Le rapport annuel a été communiqué aux participants.

« Les comptes au 31 Décembre 2017, ont été vérifiés par Monsieur le Commissaire aux Comptes et arrêtés les 7 et 8 février 2018.

Il convient de remercier Monsieur le Commissaire aux Comptes pour son intervention, ainsi que les services de la Fédération et tout particulièrement notre Chef Comptable, Philippe CABAREZ pour les diligences et la rapidité apportées.

Le fait de clore rapidement les comptes permet une meilleure approche des données globales de l'année passée et une bonne préparation du budget prévisionnel.

Les comptes ont été arrêtés par le Bureau Fédéral du 9 Février 2018, sur mandat du Comité Directeur des 27 et 28 janvier 2018. Des comptes provisoires avaient été présentés à ce Comité Directeur et il n'y a eu que des variations de détail entre le Comité Directeur et le bureau.

Résultat Général

L'excédent de gestion est arrêté à la somme de 255 397,59 €.

Il sera proposé à l'assemblée générale d'affecter une somme 55 397,59, € au compte de report à nouveau ainsi que la somme de 200.000 € au titre du « réserve pour projet associatif ».

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 24 mars 2018 – INSEP - PARIS

Les fonds propres de la fédération s'élèveront à 1.078.572€, auxquels il faut ajouter la valeur des immeubles de ROSNY et de NOISY.

Les emprunts sur l'immeuble de NOISY. Il reste encore 871.000 € à rembourser.

Dans ce résultat 2017 il convient de noter :

- Les 3 organisations internationales.
- La refonte du site Internet et de tous les systèmes de gestion (amortissement sur 3 ans).
- La renégociation des prêts du siège de Noisy-le-Grand.

La trésorerie courante est restée largement positive tout au long de l'année.

Le Fonds spécial grands évènements

Le Fonds spécial pour les grands évènements est géré conformément aux décisions prises en Assemblée Générale. Les évènements aidés en 2017 ont été la Coupe du Monde en Salle à Nîmes, le Championnat d'Europe en salle à Vittel, le championnat du Monde 3D à Robion. Le tout pour un montant global de 160.000 €.

Analyse de la gestion courante :

Hors évènements exceptionnels et non prévisibles de l'année, le budget a été dans l'ensemble exécuté, mais 2017 a été une année de transition avec la fin des actions en cours, et simplement la mise en route de nouveaux projets.

Conclusion

Le budget s'avère largement excédentaire en cette fin de mandat.

Cela est le résultat pour l'essentiel d'une augmentation du nombre de licenciés et à une gestion particulièrement attentive de tous les membres du Comité Directeur et de l'ensemble du personnel et des cadres de la Fédération. »

L'assemblée est invitée à s'exprimer.

Intervention de M. Christian DELOBELLE (IDF).

- relève une erreur de copier/coller – Budget 2017 page 9 – poste 87 – remplacer total action 3 par action 4 ...
- Pourquoi des frais de renégociation de l'emprunt immobilier ? Réponse : ces frais apparaissent car la renégociation a conduit à changer de banque (pénalités de rachat du prêt). On ne pouvait pas échapper à ces frais puisque la banque d'origine ne s'est pas alignée sur la concurrence, et il était plus intéressant pour la Fédération de raisonner sur le long terme pour bénéficier d'un gain de l'ordre de 60.000 euros.

5.2 Rapport du Commissaire aux Comptes – Guy DUCROS

« Mesdames et Messieurs,

A l'assemblée générale de l'association Fédération Française de Tir à l'Arc.

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association «Fédération Française de Tir à l'Arc, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 24 mars 2018– INSEP - PARIS

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. »

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 24 mars 2018– INSEP - PARIS

5.3 Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées – Guy DUCROS

« Mesdames et Messieurs,

En ma qualité de Commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvert à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaire au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

- Personne concernée :
 - Mademoiselle Gwenaëlle BOUCLET fille du Président de la FFTA jusqu'en mars 2017.
 - Nature et Objet : : prestation de traduction de documents émis par la Fédération Internationale de Tir à l'Arc, pour un montant de 2 149,03 €. »

L'assemblée est invitée à s'exprimer.

Christian DELOBELLE :

- Quels sont les motifs et montant du redressement de l'Urssaf ? Réponse : il s'agit des cotisations assurance chômage des CTS pour un montant de 15.000 euros environ. Le jugement du TASS en date du 11/01/2018 a été prononcé en faveur de la Fédération. Nous en demandons donc le remboursement.
- Pourquoi la rémunération du dirigeant concerné n'est-elle pas communiquée ? Réponse : En effet, lorsqu'il y a plusieurs dirigeants, le montant doit être communiqué. Lorsqu'il y a qu'un seul dirigeant, la communication de l'information revient juridiquement à communiquer une information individuelle et les textes ne nous autorisent pas à le faire. Ceci dit, le montant a été voté à l'assemblée générale et est retranscrit dans les comptes. Il n'y a donc pas de surprise.

Motion 2.

Objet : Création d'un fonds associatif

Il est décidé de créer un compte « projet associatif » pour le projet 2024 (période d'utilisation 2021/2025), qui a pour objectif d'assurer la préparation des athlètes de la Fédération pour les JO PARIS 2024.

Du résultat de l'exercice 2017 à l'exercice 2024, le Comité Directeur, statuant à la majorité, pourra y affecter tout ou partie du résultat bénéficiaire de l'année, ainsi que des fonds privés issus par exemple de partenariats ou du mécénat.

L'utilisation de ce fonds sera décidée et gérée par une commission spéciale composée des membres suivants :

- le Président de la FFTA ou son secrétaire général
- le Trésorier de la FFTA
- Le Directeur Technique National ou son représentant
- Deux membres du Comité Directeur élus par celui-ci.

Un compte-rendu d'utilisation sera effectué au Comité Directeur et à l'Assemblée Générale annuelle de la FFTA.

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 24 mars 2018– INSEP - PARIS

Approuvé à la majorité des membres présents

Résultat du vote de la motion 2 :

Oui	8620
Non	294

Motion 3.

Objet : Approbation des comptes et quitus aux trésoriers

Les adhérents, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017, du rapport des trésoriers et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuvent lesdits comptes tels qu'ils leur sont présentés par les Trésoriers et leur donnent quitus pour sa gestion

Approuvé à l'unanimité des membres présents

Motion 4.

Objet : Affectation du résultat

Le Comité Directeur propose à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat excédentaire de 255.397,59 € au compte de report à nouveau pour 55.397,59 € et au compte de réserve « Projet associatif » pour 200.000,00 €.

Approuvé à la majorité des membres présents

Résultat du vote de la motion 4 :

Oui	8767
Non	147

6. Cotisations et licences 2019

Le secrétaire Général précise qu'aucune augmentation n'est proposée pour la saison 2019.

6.1 Cotisation club

Motion 5.

Objet : Statuts – Montant de l'affiliation annuelle 2019

Conformément à l'article 26 des statuts, le Comité Directeur propose à l'assemblée générale de fixer le montant annuel de l'affiliation des clubs à :

- 50,00 € pour tout nouveau club ;
- 20,00 € pour les clubs effectuant le renouvellement en septembre/octobre
- 50,00 € pour les clubs qui renouvellent leur affiliation à partir du 1^{er} novembre.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 24 mars 2018– INSEP - PARIS

6.2 Licences

Motion 6.

Objet : Statuts - Montant des tarifs des licences 2019

Conformément aux articles 4.2. des statuts et 9.2 du Règlement Intérieur, le Comité Directeur propose à l'assemblée générale de fixer les montants pour 2019 :

Licences 2019		Code Licences (*)	Montant	Part Even (**)	Part CR	Part CD
Poussins		P	14 €	2 €	(***)	(***)
Jeunes		J	23 €	2 €	(***)	(***)
Adultes	Pratique en compétition	A	40 €	2 €	(***)	(***)
	Pratique en club	L	32 €	2 €	(***)	(***)
	Pas de pratique	E	27 €	2 €	(***)	(***)
Conventions (4)	Handi (4)	H	14 €	2 €	2 €	2 €
	FFSU	U	14 €	2 €	2 €	2 €
	UNSS	S	14 €	2 €	2 €	2 €
Découverte (à partir du 1 ^{er} mars)		D	15 €	2 €	3 €	2 €

(*) Assurance incluse 0,25 €

(**) Participation au financement des évènements internationaux

(***) Part variable selon les structures

(4) Sur présentation justificatif :

- Licence convention Handi : Uniquement sur présentation de licence compétition des fédérations concernées
- FFSU et UNSS : Sur présentation licence et attestation de pratique du tir à l'arc

Approuvé à l'unanimité des membres présents

7. Achat de locaux de stockage

Le Président rappelle que la Fédération est également propriétaire de ses anciens bureaux à Rosny-sous-Bois et qu'ils sont actuellement loués. Avec le Grand Paris, une station de métro est en train d'être construite à proximité de l'immeuble et l'on peut espérer une valorisation à termes de ce bien.

Actuellement sur le siège nous n'avons pas de locaux de stockage pour le matériel. Une opportunité rare se présente sur l'immeuble du siège d'acquérir environ 300 m² de stockage pour 55.000 €. C'est pourquoi il est proposé à l'assemblée générale d'acquérir cette surface.

L'assemblée est invitée à s'exprimer.

Christian DELOBELLE :

- Compte tenu de la réserve dont nous disposons, est-il utile de faire un emprunt et de constituer une hypothèque ? Ne faut-il pas réviser la motion en conséquence ? *Réponse : la Fédération n'a pas l'intention actuellement de faire un emprunt mais par mesure de précaution la motion a été antérieurement rédigée ainsi pour ne rencontrer aucune difficulté lors de la signature devant le notaire, la situation n'étant pas connue à l'époque de la rédaction. La motion est rédigée de sorte à n'avoir recours à l'emprunt et à l'hypothèque qu'en cas de nécessité et il convient en ce sens de laisser la motion telle quelle.*

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 24 mars 2018– INSEP - PARIS

Motion 7.

Objet : Achat de locaux de stockage

Référence : Règlement financier – Article 6

L'assemblée Générale autorise le président et le trésorier à acquérir pour le compte de la Fédération :

- Un lot comprenant 3 espaces de stockage représentant environ 300 m² et 5 places de parking au bas de l'immeuble du siège social.

Pour une valeur négociée de 55.000 € hors frais de notaire.

- 1. A signer tout document engageant la Fédération en vue de l'achat de ces locaux;
- 2. A souscrire, si besoin, tout emprunt à taux négociés concernant cet achat;
- 3. A constituer toute hypothèque le cas échéant;
- 4. A engager les devis et les sommes nécessaires à leur aménagement.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

8. Modifications règlementaires (AG ordinaire) et statutaires (AG extraordinaire)

8.1 Les ATP (autres titres de participation)

Le Secrétaire Général explique les raisons qui nous poussent à être réactifs face aux évolutions des pratiques sportives occasionnelles et donc à créer un titre de participation qui peut prendre une forme journalière. Ce titre ne s'adresse pas aux membres des clubs qui eux ont une licence. Actuellement seule l'assemblée générale peut créer des licences, process qui peut être un peu long si l'on a besoin de réagir sur une nouvelle pratique émergente. Deux disciplines sont notamment concernées, le Run Archery et le Tir à l'Arc sur ordonnance. Pour la première, il s'agit donc d'accepter un public sur certaines manifestations tout comme l'athlétisme peut le faire en course sur route, mais il ne s'agit pas de faire de même sur des disciplines existantes. A terme, ces pratiquants auront besoin de se perfectionner et vraisemblablement de s'orienter vers un club pour progresser avec à la clé une prise de licence.

Pour la 2^{ème}, le sport sur ordonnance, une personne qui aurait une prescription médicale serait avec ce titre en lien avec la Fédération, ce qui nous permettrait de l'orienter vers un club fédéral pour la fidéliser avec une pratique régulière et une licence.

Pour pouvoir être réactif, il convient que le comité directeur puisse avoir la possibilité de définir le périmètre et le tarif des ATP comme indiqué dans la motion 8.

Il est précisé que le comité directeur de la FFTA a décidé de ne pas soutenir le « Tag Archery » qui par ailleurs a une vocation commerciale, au motif que nous refusons le principe de tirer vers une personne, principe également retenu par la WA.

L'assemblée est invitée à s'exprimer.

Philippe RAFFIN (CD Charentes Maritimes)

- Fort de son expérience et des conventions qu'il passe avec la ligue contre le cancer, trouve dommage de ne pas avoir une licence « loisir santé ». Attendre les certifications et les textes pour se préoccuper de ce sujet n'est pas adapté à la circonstance. Exiger un CQP pour tirer à 5/6 m risque de freiner le mouvement et de décourager les clubs qui s'investissent. Réponse : on peut remercier les clubs qui participent. Le comité sport santé de la fédération travaille sur le sujet et reste attentif aux évolutions. Mais attention c'est l'état qui délivre les certifications et ce n'est pas aux clubs de prendre en charge les soins.

Motion 8.

Objet : Création des Autres Titres de Participation (ATP)

Références : Article 5 Licences et titres de participation des statuts

(Modification avec la création du paragraphe 5.2)

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 24 mars 2018– INSEP - PARIS

5.1 Licence

.... /... « Texte actuel de l'article 5 ».

5.2 Autres titres de participation (ATP)

La Fédération peut délivrer pour les personnes non-licenciées d'autres titres de participation (ATP) par l'intermédiaire de ses structures affiliées, organes déconcentrés, structures associées ou par la fédération elle-même permettant pour une période limitée :

- de suivre une formation fédérale dans le but d'obtenir une qualification professionnelle,
- de participer à des actions sportives indiquées dans la définition des services liés au titre de participation.

Les ATP n'ouvrent pas droit à la qualité de membre d'une structure fédérale quelle qu'elle soit. Les ATP ne sont donc pas pris en compte pour les décomptes de voix prévus pour les représentations aux Assemblées Générales de la FFTA ou de ses organes déconcentrés. Le comité directeur de la FFTA fixe les droits de perception et les services liés aux ATP.

Les ATP engagent leur titulaire au respect des règlements sportifs, ils sont soumis à la charte éthique, au règlement disciplinaire, au règlement disciplinaire de lutte contre le dopage. Ces obligations sont notifiées aux titulaires lors de leur souscription au titre.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

8.2 la charte éthique

Le Président explique que la charte devait être adoptée avant le 31/12/2018. Les différents règlements et principes en application au sein de la FFTA ont été compilés pour en faire un texte unique. Il faut désormais qu'elle soit reconnue en tant que telle par nos clubs et c'est ce qui est proposé.

Motion 9.

Objet : Reconnaissance de la Charte Ethique

Références : Règlement intérieur – Article 1 (Ajout du paragraphe 1.4)

1.4 CHARTE ETHIQUE ET DEONTOLOGIE

Elle fixe et rappelle les règles de vie et de bons usages. Elle doit être appliquée par tous les acteurs de la vie fédérale. Elle est validée par le Comité Directeur de la FFTA.

Approuvé à la majorité des membres présents

Résultat du vote de la motion 9 :

Oui	8863
Non	0
Abstentions	51

8.2. Les évolutions législatives

Les évolutions législatives induisent des modifications statutaires et réglementaires.

L'assemblée est invitée à s'exprimer.

Grécia GRACIA (CR Auvergne Rhône Alpes)

- La Fédération a-t-elle intégré le RGPD (règlement général sur la protection des données) et comment va-t-elle aider les clubs dans ce domaine ? *Réponse : un travail de recensement est en cours au sein de la FFTA pour mettre en place des mesures particulières et un accompagnement des structures fédérales sera également mis en place pour la rentrée de septembre sous forme de guide.*

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 24 mars 2018– INSEP - PARIS

Motion 10.

Objet : *Evolutions législatives*

Application de la loi n° 2017-261 du 1er mars 2017, décret n° 2017-1574 du 15 novembre 2017 relatif aux déclarations de situation patrimoniale et déclarations d'intérêts adressées à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique.

Références : Statuts – Articles 1, 20, 33 et 37

Article 1

L'alinéa :

« Elle veille au respect de la charte de déontologie du sport établie par le Comité National Olympique et Sportif Français. Par son action éducative, elle contribue à la protection de l'espace naturel et encourage ses membres à s'associer aux actions en faveur du développement durable.»

devient :

« Elle veille au respect de la charte de déontologie du sport établie par le Comité National Olympique et Sportif Français.

Conformément à l'article L. 131-15-1 du code du sport, la Fédération Française de Tir à l'Arc adopte une charte éthique et déontologique et désigne un comité en charge de veiller à son application et au respect des règles d'éthique, de déontologie, de prévention et de traitement des conflits d'intérêts.

Par son action éducative, elle contribue à la protection de l'espace naturel et encourage ses membres à s'associer aux actions en faveur du développement durable. »

Article 20 - Incompatibilité avec le Mandat

L'article 20 « Incompatibilité avec le Mandat » devient « dispositions particulières liées au mandat de président »

Ajout d'un dernier alinéa

« Conformément à la loi n° 2017-261 du 1er mars 2017 relatif à l'éthique du sport, le Président de la Fédération est tenu d'effectuer une déclaration de situation patrimoniale et une déclaration d'intérêt dans les 6 mois qui suivent son élection selon les modalités en vigueur précisées dans la loi. »

Article - 33 - Diffusion

Ajout d'un dernier alinéa :

« Le Président de la Fédération ou son délégué transmet à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique le procès-verbal de l'assemblée générale au cours de laquelle il est élu dans un délai de 15 jours. »

Article 22 - Commission

Ajout d'un dernier alinéa :

« Un comité d'éthique est composé de 5 membres extérieurs au Comité Directeur et réputés pour leur expérience et leur exemplarité. »

Approuvé à l'unanimité des membres présents

Motion 11.

Objet : *Evolutions législatives*

Décret n° 2017-1269 du 9 août 2017 modifiant le code du sport : Le décret généralise la dématérialisation de la publication des décisions réglementaires prises par les fédérations sportives.

Référence : Règlement Intérieur – Articles 1 – Ajout d'un alinéa

La publication des règlements est assurée sous forme électronique dans des conditions de nature à garantir sa fiabilité. Le public y a accès gratuitement. Les règlements publiés sous forme électronique entrent en vigueur à la date fixée par la fédération ou à défaut, le lendemain de leur mise en ligne

Approuvé à l'unanimité des membres présents

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 24 mars 2018– INSEP - PARIS

Motion 12.

Objet : Evolutions législatives

Décret n° 2017-1269 du 9 août 2017 modifiant le code du sport : Le décret modifie certaines dispositions du règlement disciplinaire.

Référence : Règlement Disciplinaire – Articles 5, 6, 13, 14, 15, 19, 21, 22 et annexes.

Article 5 - Dernier Alinéa

En cas d'absence ou d'empêchement définitif du président, la présidence de l'organe disciplinaire est assurée par le membre le plus âgé de l'organe disciplinaire.

Article 6

Toutefois, le président de séance peut, d'office ou à la demande d'une des parties, le cas échéant de son représentant légal, de son conseil ou de son avocat, interdire au public l'accès de la salle pendant tout ou partie de l'audience dans l'intérêt de l'ordre public ou de la sérénité des débats ou lorsque le respect de la vie privée ou du secret professionnel le justifie.

Article 13 - Le 6ème alinéa

Lors de la séance, la personne poursuivie peut être accompagnée par toute personne. Elle peut être représentée, le cas échéant, par son représentant légal, par son conseil ou son avocat. Des observations écrites ou orales peuvent être présentées par la personne poursuivie ou par les personnes qui l'assistent ou la représentent.

Article 13 - 7ème alinéa

Si elle ne parle pas ou ne comprend pas suffisamment la langue française, elle peut demander à être assistée d'un interprète de son choix à ses frais ou d'un interprète choisi par la fédération, ses organes déconcentrés ou, le cas échéant, la ligue professionnelle aux frais de ceux-ci.

Article 14 - Le 2ème Alinéa

Dans les autres cas et sauf cas de force majeure, le report de l'affaire ne peut être demandé qu'une seule fois, quarante-huit heures au plus tard avant la date de la séance, pour un motif sérieux.

Article 15 - Le dernier alinéa

La personne poursuivie et, le cas échéant, son représentant légal ainsi que la ou les personnes qui l'assistent ou le représentent sont invités à prendre la parole en dernier.

Article 19 - Le 2ème alinéa

Ce délai est prolongé de cinq jours dans le cas où le domicile de l'intéressé est situé hors de la métropole, sauf si l'organe disciplinaire compétent est situé lui aussi hors métropole, ou au profit de la personne poursuivie ainsi que des autres personnes pouvant interjeter appel en cas d'appel par la fédération dont elle relève.

Article 21 - Le 4ème alinéa

Lorsque l'organe disciplinaire d'appel n'a été saisi que par l'intéressé ou par l'organisme à but lucratif, l'association ou la société sportive avec lequel il a un lien juridique, la sanction prononcée par l'organe disciplinaire de première instance ne peut être aggravée.

Article 22

10°) lire « la fédération » au lieu de « une ...»

11°) lire « la fédération déléguée » au lieu de « une... »

Article 10 - Le 1er alinéa

Les poursuites disciplinaires sont engagées selon les modalités suivantes :

- à l'échelon national : par le président, par le bureau directeur de la FFTA ou par le comité d'éthique.
- à l'échelon régional, lorsqu'il existe un organe de 1ère instance : par le président, par le bureau directeur de la ligue régionale. Le comité d'éthique de la FFTA peut saisir un organe de 1ère instance lorsqu'il existe au niveau régional.

L'Annexe

Sanctions automatiques applicables dans le cas de la violation des règlements sportifs.

- Avertissement ;

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 24 mars 2018– INSEP - PARIS

- Blâme ;
- Amende ;
- Perte d'une ou plusieurs rencontres possibles ;
- Pénalité en temps ou en points ;
- Suspension de terrain ou de salle ;
- Déclassements
- Interdiction temporaire ou définitive de participer aux manifestations sportives organisées ou autorisées par la fédération ;
- Interdiction temporaire ou définitive de participer directement ou indirectement à l'organisation et au déroulement des compétitions et manifestations sportives autorisées par la fédération ;

Approuvé à l'unanimité des membres présents

8.2 la représentativité

Le président explique les motivations qui amènent le comité directeur à envisager la modification du nombre de délégués composant l'assemblée générale.

La modification apportée en 2017 lors de la réorganisation territoriale, prenait en compte un nombre de délégués équivalent au nombre de départements de la région. Cela amène des contraintes organisationnelles et budgétaires pour les comités régionaux.

Cette proposition a pour objectif de réduire le nombre de délégués, tout en donnant la possibilité d'aller au-delà des préconisations (maximum 10). Aucun changement sur la répartition des pouvoirs.

L'assemblée est invitée à s'exprimer.

Evelyne Glaize (CR Auvergne Rhône-Alpes), Catherine Imbert (CR Grand-Est), Florence Le Baron (CR Grand-Est) :

- Soulèvent des incompréhensions de rédaction. Réponse : il est suggéré de réécrire la motion pour qu'elle soit plus claire. La motion sera donc proposée au vote avec la nouvelle formulation ci-dessous.

Motion 13.

Objet : Représentativité des comités régionaux de métropole
(art 10.1 des statuts).

Référence : Titre II – Article 9 – Paragraphe 9.5 – Alinéa « C « Niveau régional ».

9.5. Désignation des délégués (représentants) à l'Assemblée Générale de la FFTA Pour les comités régionaux métropolitains

Le nombre de délégués à élire est :

- De 6 à 1000 licenciés : 1 délégué minimum avec un maximum de 10
- De 1001 à 5000 licenciés, 4 délégués minimum avec un maximum de 10
- De 5001 à 7000, 5 délégués minimum avec un maximum de 10.
- De 7001 à 9000, 6 délégués minimum avec un maximum de 10
- De 9001 à 11000, 7 délégués minimum avec un maximum de 10
- De 11001 à 13000, 8 délégués minimum avec un maximum de 10
- De 13001 à 15000, 9 délégués minimum avec un maximum de 10
- À partir de 15001, 10 délégués

Approuvé à l'unanimité des membres présents

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 24 mars 2018– INSEP - PARIS

9. Indemnisation du secrétaire général

Le Président présente la motion en rappelant les décisions de l'an passé, s'agissant de rémunérer notamment le Président et le Secrétaire Général. Il souhaite que le Secrétaire Général outre ses missions contribue au développement des conventions extra fédérale, à l'amélioration de la lisibilité des championnats nationaux pour nous permettre de développer les partenariats, au développement des nouvelles pratiques et au para-archerie. Le montant représente 654,60 bruts mensuels.

Motion 14.

Objet : Indemnisation du Secrétaire Général

Le Président souhaite confier au Secrétaire Général d'autres missions en dehors de celles fixées par l'art. 19 des statuts.

Référence : Article 16 - Rémunérations et Frais

Le Comité Directeur propose à l'Assemblée Générale de fixer l'indemnisation du Secrétaire Général à un montant forfaitaire mensuel correspondant à 60 heures par mois, sur la base autorisée par l'article 16 des statuts.

Approuvé à la majorité des 2/3 des membres présents

Résultat du vote de la motion 14 (bulletins secrets) :

Oui	6874
Non	1366
Abstentions	492
Suffrage Exprimés	8913

Approuvé à la majorité des membres présents

10. Budget 2018

La motion 14 ayant été votée, l'assemblée passe à l'adoption du budget.

Motion 15.

Objet : Approbation du budget 2018

Le budget prévisionnel 2018 qui s'élève à 4 151 239 euros est soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

11. Election complémentaire au Comité Directeur de la F.F.T.A.

Conformément à l'article 12 des statuts de la Fédération, les délégués des clubs procèdent au vote pour le poste vacant au comité directeur,

Une seule candidature est parvenue au siège de la Fédération, celle de M. Gérard GUINGOUAIN, candidature validée par la commission Electorale.

Elu à la majorité des membres présents

Résultat du vote de l'élection (bulletins secrets) :

21/25

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 24 mars 2018– INSEP - PARIS

Oui	5106
Abstentions	3807
Suffrages exprimés	8913

Soit 57,28% des suffrages exprimés.

12. Rapport de la commission électorale

Les votes à bulletins secrets ont été réalisés sur le système informatique habituel sous contrôle de la commission électorale, laquelle a rendu son rapport devant l'assemblée en début d'après-midi par l'intermédiaire de son Président Jean-Claude LAVERNHE.

Après avoir attesté de la conformité de l'appel à candidature et de la mise en place du dispositif de vote, il rapporte les éléments suivants :

« Deux feuilles de résultats détaillées ont été remplies et signées par 4 membres de la Commission ainsi que les 3 assesseurs.

- L'élection partielle au comité directeur (1 poste à pourvoir) :

12846 voix étaient disponibles.

8913 suffrages ont été exprimés ; ont été enregistrés 3807 abstentions et votes blancs

M. Gérard GUINGOUAIN est élu avec 5 106 voix (57,28 % des suffrages exprimés)

- Vote de la motion 14 : Indemnisation du secrétaire général de la FFTA

Pour ce vote, la motion doit obtenir un vote positif pour les deux tiers des voix des suffrages exprimés. Ce qui représente lors de cette assemblée 5942 voix sur 8913 suffrages exprimés.

Lors de ce vote, certaines personnes nous ont fait part d'une différence entre le nombre de voix affiché et le nombre de voix attribué réellement.

Lors du vote, le nombre de voix pris en compte a été celui porté sur la carte et non celui mentionné dans le fichier informatique contrairement à nos attentes et à ce que nous avons indiqué. Il s'ensuit une erreur de 181 voix ce qui ne remet pas en cause le résultat final du vote ;

La Motion 14 ayant obtenu 6874 voix soit 932 au-dessus du seuil requis.

La Motion 14 est ainsi adoptée.

13. Mises à l'honneur

13.1. Honneur aux Champions

TIR EN SALLE

- Championnat d'Europe de Tir en salle à Vittel (FRA) - 12/03/2017

- Thomas CHIRault : Médaille d'argent junior arc classique

- Nicolas GIRARD : Médaille d'argent junior arc compound

- Thomas KOENIG : Médaille de bronze junior arc classique

- Angéline COHENDET : Médaille de bronze arc classique

- Jean-Charles VALLADONT : Médaille de bronze arc classique

- Thomas CHIRault - Thomas KOENIG - Valentin RIPAUx : Médaille d'or par Equipe masculine junior

- Audrey ADICEOM - Tiffanie BANCKAERT - Angéline COHENDET : Médaille d'argent par

Equipe féminine arc classique

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 24 mars 2018– INSEP - PARIS

- Florent MULOT – Olivier TAVERNIER – Jean-Charles VALLADONT : Médaille d'argent par Equipe masculine arc classique

TIR EN EXTERIEUR - FITA JEUNES

- **Championnat du Monde FITA Jeune à Rosario (ARG)- 08/10/2017**

- Kyla TOURAINE-HELIAS : Médaille d'argent cadette classique
- Mélanie GAUBIL : Médaille de bronze junior classique
- Lisa BARBELIN et Lou THIRION : 3èmes de l'épreuve mixte Cadettes arc classique

SENIOR

- **Universiades à Taipei (TPE) – 24/08/2017**

- Audrey ADICEOM et Mathieu JIMENEZ : 2èmes de l'épreuve mixte arc classique

- **Championnat du Monde FITA à Mexico (MEX) – 22/10/2017**

- Sébastien PEINEAU : Champion du Monde arc à poulies
- Thomas CHIRAULT – Pierre PLIHON - Jean-Charles VALLADONT : Médaille d'argent par Equipe masculine arc classique

- **1^{ère} étape de la Coupe du Monde à Shanghai (CHN) - 21/05/2017**

- Pierre Julien DELOCHE : 2ème de l'épreuve arc à poulies

- **2^{ème} étape de la Coupe du Monde à ANTALYA (TUR) – 11/06/2017**

- Jean-Charles VALLADONT : Vainqueur de l'épreuve arc classique
- Audrey ADICEOM et Jean-Charles VALLADONT : 2èmes de l'épreuve mixte arc classique
- Fabien DELOBELLE – Pierre Julien DELOCHE – Dominique GENET : 3èmes de l'épreuve par Equipe arc à poulies

- **3^{ème} étape de la Coupe du Monde à Salt City (USA) – 25/06/2017**

- Fabien DELOBELLE – Pierre Julien DELOCHE – Sébastien PEINEAU : 3èmes de l'épreuve par Equipe arc à poulies

- **4^{ème} étape de la Coupe du Monde à Berlin (GER) – 12/08/2017**

- Thomas CHIRAULT – Pierre PLIHON – Jean-Charles VALLADONT : Vainqueurs de l'épreuve par Equipe arc classique

PARCOURS

- **Championnat d'Europe Tir en campagne à Mokrice-Catez (SLO) - 26/08/2017**

- Mathilde LOUIS : Championne d'Europe arc classique junior
- Valentin RIPAUX : Champion d'Europe arc classique junior
- Sam HERLICQ : Médaille de bronze arc classique junior
- Aude AMA – Laetitia BERLIOZ – Christine GAUTHÉ : Médaille de bronze par Equipe féminine

- **Championnat du Monde Tir 3D à Robion-Avignon (FRA) - 23/09/2017**

- Aude AMA : Championne du Monde arc à poulies
- Robin GARDEUR : Champion du Monde longbow
- Joan PAUNER : Champion du Monde arc à poulies
- Marjorie PUECH : Vice-Championne du Monde tir instinctif
- Robin GARDEUR – David JACKSON – Joan PAUNER : Médaille de bronze par Equipe masculine

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 24 mars 2018– INSEP - PARIS

13.2. Honneur aux organisateurs

La Fédération tenait à remercier tout particulièrement la parfaite organisation des Championnats d'Europe en salle à Vittel, la Coupe du Monde de Tir en Salle à Nîmes et les Championnats du Monde de Tir 3D à Robion. A cette occasion, le Président a remis un trophée à M. Philippe MANGIN, représentant la ville de Vittel, à Pierre PLIHON représentant l'Arc Club de Nîmes et Michel DAUMAS pour les Archers du Baude.

13.3. Honneur aux dirigeants

A chaque assemblée générale, la fédération met à l'honneur un ou plusieurs dirigeants par la remise de la médaille Grand Or de la Fédération. Cette année, il s'agit d'une dirigeante, Elisabeth ALLEGRINI :

La découverte du Tir à l'Arc s'est faite par l'intermédiaire du Club MED. Rapidement elle prend sa licence en 1989 et tout de suite devient trésorière du club .

Attirée par l'entraînement elle obtient ses diplômes d'initiateur en 1991, instructeur en 1996, entraîneur de club en 2000 puis entraîneur 2 en 2007.

En 1993 débute une nouvelle aventure avec la création du club. Elle se nomme club STF (sans terrain fixe) jusqu'à 1996. Sa ténacité dans la pratique, son lobbying auprès des élus et son rôle d'élément émulateur au centre d'une équipe de bénévoles, font que le club obtient un terrain. Depuis ce terrain dispose de 13 cibles et a vu naître une seconde installation.

Elle est aussi organisatrice, avec le championnat de France par équipe de ligue en 2004. Depuis de nombreuses compétitions dans différentes disciplines sont organisées chaque année.

Ses fonctions de dirigeante l'ont menée de 1995 à 2000 à la commission sportive du Comité Départemental, à la commission formation de la ligue, puis à la fonction de secrétaire générale.

En 2000 elle devient présidente de la ligue de Côte d'Azur, puis membre du comité directeur de la fédération de 2000 à 2005 et de 2009 à 2017.

Elle a occupé des postes au sein du CDOS de 2001 à 2005. Elle est titulaire des médailles de Bronze et d'Argent de la jeunesse et sport.

Mais sa motivation première est la formation. Elle crée une section UNSS, accompagne les jeunes sur les championnats académiques. Elle structure le club autour d'un projet sportif.

Son dynamisme et son savoir-faire entraînent les jeunes sur les terrains des divisions nationales avec plusieurs podiums, en équipe classique homme, femme, en équipe jeunes cadets/Juniors, mais aussi en individuel jusqu'au plus haut niveau. Si on ne doit en citer qu'un, Thomas Nagliéri, présent aux jeux olympiques d'Athènes. Elle poursuit inlassablement son engagement et peut avoir la fierté de faire retentir la Marseillaise chaque année depuis 2002 ! Ses mots-clés : La créativité, la disponibilité, la formation, l'écoute, l'accueil et la gentillesse.

13.4. Challenge André NOEL

Le Challenge André NOEL a pour but de distinguer les départements en termes de progression, d'effectifs et du rapport du nombre de licenciés par le nombre d'habitants. Comme l'a indiqué le Secrétaire Général dans son rapport les comités départementaux ont été répartis dans 3 catégories (32 départements par catégorie) en fonction de la population avec l'application des critères habituels.

Le Président de la Commission Bernard Vera annonce les vainqueurs chacun dans leur catégorie :

- | | |
|---|----------------------------------|
| - moins de 354.000 habitants : | Département du Tarn et Garonne |
| - de 354.000 à moins de 700.000 habitants : | Département de la Manche |
| - plus de 700.000 habitants : | Département de la Seine et Marne |

Leurs Présidents respectifs ont reçu la distinction pour le compte de leur comité.

Procès-Verbal – Assemblée Générale ordinaire & extraordinaire 24 mars 2018– INSEP - PARIS

13.5. Trophées des Communes

Dans le cadre de son développement la Fédération a créé voici quelques années les Labels. Le Label fédéral a pour objectif de récompenser les clubs qui se structurent autour de plusieurs thèmes dont la qualité des équipements en est l'un des principaux.

Pour obtenir cette reconnaissance, les clubs ont nécessairement besoin des municipalités qui créent, gèrent et entretiennent les installations mises à leur disposition.

Aussi, la Commission Nationale Valorisation des Récompenses, présidée par Bernard VERA, a voulu mettre en avant les municipalités qui s'impliquent dans la réussite des clubs de tir à l'arc, en créant le Trophée du Soutien Communal.

Les trophées se veulent correspondre à la réalité des moyens des municipalités. C'est à cet effet que nous avons créé trois challenges :

- le premier récompensant les villes de moins de 3.500 habitants,
- le second celles de 3.500 à 10.000 habitants,
- et pour les villes de plus de 10.000 habitants.

Voici les communes récompensées cette année :

Pour la catégorie des moins de 3.500 habitants : la commune d'Eronnelle pour Les Archers du Roseau,

Pour la catégorie entre 3.500 et moins de 10.000 habitants : la commune d'Unieux pour le club d'Unieux Tir à l'Arc

Pour la catégorie des plus de 10.000 habitants : la commune de Gray pour Les Compagnons des trois Flammes.

Pour conclure le Président Jean-Michel CLÉROY souhaite à chacun un bon retour dans sa région respective et remercie l'ensemble des personnes qui œuvrent au développement de la Fédération, ainsi que l'ensemble des personnels de la fédération et de la direction technique, qui ont contribué au déroulement de cette assemblée. :

Clôture de l'assemblée à 16h00.

Fait à Paris, le 24 mars 2018 en quatre exemplaires originaux.

Le Président
Jean-Michel CLÉROY



Le Secrétaire Général
Dominique OHLMANN



FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC

Comptes annuels 2017



FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC

BILAN - ACTIF	Exercice 2017			Exercice 2016
	Brut	Amortissements et provisions (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit - non appelé	0 €		0 €	0 €
ACTIF IMMOBILISE (a)				
Immobilisations incorporelles:				
Frais d'établissement	0 €	0 €	0 €	0 €
Frais de recherche et de développement	0 €	0 €	0 €	0 €
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	172 596 €	48 361 €	124 235 €	147 €
Fonds commercial (1)	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres	0 €	0 €	0 €	0 €
Immobilisations incorporelles en cours	0 €	0 €	0 €	0 €
Avances et acomptes	0 €	0 €	0 €	0 €
Immobilisations corporelles:				
Terrains	304 648 €	0 €	304 648 €	304 648 €
Constructions	1 153 652 €	278 121 €	875 531 €	907 159 €
Installations techniques, matériels, et outillage industriels	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres immobilisations corporelles	539 318 €	244 012 €	295 306 €	335 849 €
Immobilisations corporelles en cours	0 €	0 €	0 €	0 €
Avances et acomptes	0 €	0 €	0 €	0 €
Immobilisations financières (2):				
Participations (b)	0 €	0 €	0 €	0 €
Créances rattachées à des participations	0 €	0 €	0 €	0 €
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres titres immobilisés	0 €	0 €	0 €	0 €
Prêts	17 470 €	0 €	17 470 €	17 470 €
Autres	126 €	0 €	125 €	125 €
Total I	2 187 809 €	570 495 €	1 617 314 €	1 565 397 €
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (a):				
Matières premières et autres approvisionnements	0 €	0 €	0 €	0 €
En cours de production [biens et services] (c)	0 €	0 €	0 €	0 €
Produits intermédiaires et finis	0 €	0 €	0 €	0 €
Marchandises	110 045 €	1 512 €	108 533 €	135 113 €
Avances et acomptes versés sur commandes	14 452 €	0 €	14 452 €	121 772 €
Créances (3):				
Créances clients (a) et comptes rattachés (d)	73 243 €	0 €	73 243 €	38 913 €
Autres créances	133 220 €	0 €	133 220 €	133 709 €
Capital souscrit - appelé, non versé	0 €	0 €	0 €	0 €
Valeurs mobilières de placement (e):				
Actions propres	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres titres	0 €	0 €	0 €	0 €
Instruments de trésorerie	0 €	0 €	0 €	0 €
Disponibilités	2 450 301 €	0 €	2 450 301 €	2 278 455 €
Charges constatées d'avance (3)	70 479 €	0 €	70 479 €	76 376 €
Total II	2 851 739 €	1 512 €	2 850 227 €	2 784 336 €
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	0 €	0 €	0 €	0 €
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0 €		0 €	0 €
Ecart de conversion Actif (V)	0 €		0 €	0 €
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	5 039 548 €	572 007 €	4 467 541 €	4 349 733 €
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à moins d'un an (brut)				

- (a) Les actifs avec clause de réserve de propriété sont regroupés sur une ligne distincte portant la mention " dont ... avec clause de réserve de propriété ". En cas d'impossibilité d'identifier les biens, un renvoi au pied du bilan indique le montant restant à payer sur ces biens. Le montant à payer comprend celui des effets non échus.
- (b) Si des titres sont évalués par équivalence, ce poste est subdivisé en deux sous-postes " Participations évaluées par équivalence " et " Autres participations ". Pour les titres évalués par équivalence, la colonne " Brut " présente la valeur globale d'équivalence si elle est supérieure au coût d'acquisition. Dans le cas contraire, le prix d'acquisition est retenu. La provision pour dépréciation globale du portefeuille figure dans la 2ème colonne. La colonne " Net " présente la valeur globale d'équivalence positive ou une valeur nulle.
- (c) A ventiler, le cas échéant, entre biens, d'une part, et services d'autre part.
- (d) Créances résultant de ventes ou de prestations de services.
- (e) Poste à servir directement s'il n'existe pas de rachat par l'entité de ses propres actions.



FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC

BILAN - PASSIF	Exercice 2017	Exercice 2016
CAPITAUX PROPRES*		
Fonds associatifs sans droit de reprise	332 678 €	332 678 €
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	0 €	0 €
Ecart de réévaluation (b)	0 €	0 €
Ecart d'équivalence (c)	0 €	0 €
Réserves:		
Réserve légale	0 €	0 €
Réserves statutaires ou contractuelles	0 €	30 000 €
Réserves réglementées	0 €	0 €
Autres	0 €	0 €
Report à nouveau (d)	490 496 €	292 046 €
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte] (e)	255 398 €	168 449 €
Subventions d'investissement	0 €	0 €
Provisions réglementées	0 €	0 €
Total I	1 078 572 €	823 174 €
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs	0 €	0 €
Fonds dédiés	233 086 €	241 229 €
Total II	233 086 €	241 229 €
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	0 €	0 €
Provisions pour charges	173 042 €	175 243 €
Total III	173 042 €	175 243 €
DETTES (1) (g)		
Emprunts obligataires convertibles	0 €	0 €
Autres emprunts obligataires	0 €	0 €
Emprunts et dettes auprès établissements de crédits (2)	871 928 €	904 836 €
Emprunts et dettes financières diverses (3)	13 000 €	7 000 €
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours	0 €	0 €
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés (f)	228 471 €	233 921 €
Dettes fiscales et sociales	132 337 €	150 015 €
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0 €	0 €
Autres dettes	136 848 €	165 299 €
Instruments de trésorerie	0 €	0 €
Produits constatés d'avance (1)	1 600 258 €	1 649 017 €
TOTAL IV	2 982 842 €	3 110 087 €
Ecart de conversion passif (V)	0 €	0 €
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 467 541 €	4 349 733 €
(1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

* Le cas échéant, une rubrique "Autres fonds propres" est intercalée entre la rubrique "Capitaux propres" et la rubrique "Provisions pour risques et charges" avec ouverture des postes constitutifs de cette rubrique sur des lignes séparées (montant des émissions de titres participatifs, avances conditionnées).
Un total I bis fait apparaître le montant des autres fonds propres entre le total I et le total II du passif du bilan. Le total général est complété en conséquence.

- (a) Y compris capital souscrit non appelé.
 (b) A détailler conformément à la législation en vigueur.
 (c) Poste à présenter lorsque des titres sont évalués par équivalence.
 (d) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de pertes reportées.
 (e) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit d'une perte.
 (f) Dettes sur achats ou prestations de services.
 (g) A l'exception, pour l'application du (1), des avances et acomptes reçus sur commandes en cours.



FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2017	Exercice 2016
Produits d'exploitation (1):		
Ventes de marchandises	158 844 €	160 867 €
Production vendue biens (a)	51 607 €	59 958 €
Production vendue services (a)	119 599 €	98 230 €
Sous-total A - Montant net du chiffre d'affaires	330 050 €	319 055 €
dont à l'exportation:	0 €	0 €
Production stockée (b)	0 €	0 €
Production immobilisée	0 €	0 €
Subventions d'exploitation	833 625 €	833 872 €
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	540 845 €	339 123 €
Autres produits	2 861 118 €	2 806 198 €
Total I	4 565 638 €	4 298 249 €
Charges d'exploitation (2):		
Achats de marchandises (d)	42 346 €	170 237 €
Variation des stocks (e)	14 140 €	-43 287 €
Achats de matières premières et autres approvisionnements (d)	43 081 €	0 €
Variation des stock (e)	13 396 €	22 836 €
*Autres achats et charges externes	2 241 844 €	2 043 367 €
Impôts, taxes et versements assimilés	94 494 €	92 709 €
Salaires et traitements	729 913 €	758 811 €
Charges sociales	295 356 €	311 868 €
Dotations aux amortissements et aux provisions:		
Sur immobilisations: dotations aux amortissements (f)	129 199 €	84 675 €
Sur immobilisations: dotations aux provisions	0 €	0 €
Sur actif circulant: dotations aux provisions	0 €	279 €
Pour risques et charges: dotations aux provisions	0 €	7 342 €
Fonds dédiés, subventions et divers	678 476 €	563 145 €
Total II	4 282 244 €	4 011 982 €
* Y compris		
- Redevances de crédit-bail mobilier	0 €	0 €
- Redevances de crédit-bail immobilier	0 €	0 €
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	283 394 €	286 267 €
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun:		
Bénéfice ou perte transférée III	0 €	0 €
Pertes ou bénéfices transféré IV	0 €	0 €
Produits financiers:		
De participation (3)	0 €	0 €
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	0 €	0 €
Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 685 €	4 752 €
Reprises sur provisions et transferts de charges	0 €	0 €
Différences positives de change	0 €	0 €
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0 €	0 €
Total V	3 685 €	4 752 €
Charges financières:		
Dotations aux amortissements et provisions	0 €	0 €
Intérêts et charges assimilées (4)	21 499 €	29 956 €
Différences négatives de change	0 €	0 €
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0 €	0 €
Total VI	21 499 €	29 956 €
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-17 814 €	-25 204 €
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	265 580 €	261 063 €



Produits exceptionnels:		
Sur opérations de gestion	10 489 €	16 409 €
Sur opérations en capital	0 €	0 €
Reprises sur provisions et transferts de charges	0 €	83 325 €
Total VII	10 489 €	99 734 €
Charges exceptionnelles:		
Sur opérations de gestion	18 989 €	190 746 €
Sur opérations en capital	673 €	0 €
Dotations aux amortissements et aux provisions	0 €	0 €
Total VIII	19 662 €	190 746 €
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-9 183 €	-91 012 €
Participation des salariés aux résultats (IX)	0 €	0 €
Impôts sur les bénéfices (X)	989 €	1 601 €
Total des produits (I+III+V+VII)	4 579 792 €	4 402 735 €
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 324 395 €	4 234 285 €
Bénéfice ou perte	255 398 €	168 449 €
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs. Les conséquences des corrections d'erreurs significatives, calculées après impôt, sont présentées sur une ligne séparée sauf s'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres	989 €	
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs. Les conséquences des corrections d'erreurs significatives, calculées après impôt, sont présentées sur une ligne séparée sauf s'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres	1 889 €	
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

(a) A inscrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes.

(b) Stock final moins stock initial : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-).

(d) Y compris droits de douane.

(e) Stock initial moins stock final : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-).

(f) Y compris éventuellement dotations aux amortissements des charges à répartir.

N.B. Outre le résultat exceptionnel avant impôts que les sociétés de capitaux doivent faire ressortir, les entités ont la faculté de faire apparaître distinctement le résultat d'exploitation et le résultat financier. Le bénéfice ou la perte résulte alors de la somme algébrique des résultats courant et exceptionnel (3 + 4) et les charges IX et X.



ANNEXE

1.1 – REGLES ET METHODE COMPTABLE

L'exercice 2017 a une durée de 12 mois du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Le total du bilan s'élève à 4.467.541 Euros.

Le total des charges s'élève à 4.324.395 Euros.

Le total des produits s'élève à 4.579.792 Euros.

Le compte de résultat fait apparaître un solde créditeur de 255.398 Euros.

Les comptes ont été arrêtés par le bureau du 9 février 2018.

Les états financiers ont été établis en conformité avec les règlements comptables adaptés au cas particulier d'un organisme à but non lucratif :

- Règlement N°2014-03 du 5 juin 2014
- La loi N°83 353 du 30 avril 1983
- Le décret N°83 1020 du 29 novembre 1983
- Les règlements comptables :
 - > N°2000-06 et N°2003-07 sur les passifs
 - > N°2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
 - > N°2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs

Néanmoins dans le cadre des règlements N°2002-10 et N°2004-06 sur les actifs, il est précisé que la fédération passe directement en charge le matériel sportif affecté à la DTN ainsi que des charges informatiques qui sont financés par les subventions du ministère. Cette dérogation à la prescription comptable est donc sans incidence sur le résultat comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées :

- ☞ - continuité de l'exploitation,
- ☞ - indépendance des exercices,
- ☞ - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

1.2 – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Changement du président de la fédération, de la composition du comité directeur et du directeur technique national.

Mise en place de notre nouveau site internet en début d'année 2017.

Les prêts immobiliers (locaux et travaux) ont été renégociés auprès de nos banques.

Nous sommes dans l'attente du jugement du tribunal des affaires de sécurité sociale de Bobigny suite à notre contestation du redressement URSSAF.

2.1 - AFFECTATION DU RESULTAT

Il sera proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat excédentaire de 255.398€ au compte de report à nouveau pour 55.398€ et au compte de réserve « Projet associatif » pour 200.000€.

2.2 - FONDS DEDIES

Suite à la décision de l'assemblée générale du 05/04/2014, la contribution de 2€ par licencié est affectée en fonds dédiés qui seront utilisés pour les événements internationaux à venir.

2.3 – IMMOBILISATIONS

Elles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.



2.4 - AMORTISSEMENTS

Pour les immobilisations acquises jusqu'en 2004, les taux correspondent aux durées d'usage et ils sont inchangés par rapport aux années précédentes, à savoir :

- ↳ - 33,1/3 % pour les immobilisations incorporelles,
- ↳ - 1,25 % pour la construction de Rosny sous bois,
- ↳ - 5 % pour l'installation électrique,
- ↳ - 5 % pour la plomberie,
- ↳ - 5 % pour l'huissierie,
- ↳ - 5 % pour les installations,
- ↳ - 33,1/3 % pour le matériel de bureau et informatique,
- ↳ - 10 % pour le mobilier et les installations techniques.

Pour les immobilisations acquises depuis 2005, les durées d'utilisation sont déterminées au cas par cas et les taux d'amortissement sont les suivants :

- ↳ - de 33,1/3 % à 20 % pour les immobilisations incorporelles,
- ↳ - 2,50 % pour la construction de Noisy le grand,
- ↳ - de 5 % à 10 % pour l'électricité, plomberie, huissierie, chauffage, peinture, revêtement,
- ↳ - de 5 % à 50 % pour les installations générales,
- ↳ - 20 % pour le matériel de transport,
- ↳ - de 15 % à 33,1/3 % pour le matériel de bureau et informatique.

2.5 - LES STOCKS

Un inventaire physique est réalisé à la date de clôture de l'exercice, celui-ci détaille la nature des articles du secteur lucratif et non lucratif.

Les produits achetés sont évalués en prix d'achat.

Les produits conçus sous l'égide de la Fédération et commercialisés à la boutique sont évalués à leur prix de revient.

2.6 - CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les charges sont constituées par des factures d'impression de documents, des charges de copropriétés, des leasings, des primes d'assurances sur les licences 2018, des déplacements 2018 des équipes de France.

Les produits regroupent les licences 2018 pour 1.445.485€, les abonnements 2017 à la revue fédérale pour 33.163€ pris de septembre à décembre 2017 et non affectés à l'exercice 2017, la partie des affiliations clubs 2018 pour 22.353€, la contribution aux événements internationaux pour 92.756€ et les loyers de janvier 2018 des bureaux de Rosny sous-bois pour 6.500€.

3.1 - CHARGES A PAYER & PRODUITS A RECEVOIR

Les charges regroupent les frais d'électricité depuis juin 2015 des bureaux de Noisy le grand pour 6.500€, les primes aux athlètes pour la saison 2017 qui seront versées à l'AG 2018 pour 100.000€, les subventions exceptionnelles en faveur des Francs Archers de Saint Barthélémy et des Archers de Saint Martin suite à l'ouragan IRMA pour 5.600€.

Les produits 2017 pour 13.733€ correspondent à une prise en charge de frais de formation du personnel FFTA par UNIFORMATION.



3.2 - TRANSFERTS DE CHARGES

Ils sont constitués essentiellement par les pensions des pôles récupérées auprès des familles pour 182.731€, des remboursements de frais engagés pour les championnats internationaux pour 102.638€, des prises en charge de frais de formation du personnel FFTA pour 36.963€, des tenues arbitres pour 22.059€, des frais de colloque et d'assemblée générale, et de remboursements des diverses manifestations.

4.1 - PERSONNEL

La FFTA compte un effectif de 13 salariés qui se répartissent en : 4 cadres, 7 employés administratifs, 2 conseillers techniques fédéraux.

4.2 - IDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

La provision pour les indemnités de fin de carrière est évaluée à 173.042€ le calcul a été effectué suivant la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme).

Cette méthode est définie par la norme IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

Les paramètres retenus pour le calcul sont les suivants :

Taux d'actualisation : 1,30%

Revalorisation des salaires : les tables retenues profil 1%

Charges patronales : 45%

Contribution employeur : 50%

Les droits conventionnels : Sport

Mobilité des actifs : Turn-over faible

La probabilité de survie : INSEE 2015

Ventilation des départs à la retraite : Départ volontaire 100% Mise à la retraite par l'employeur 0%

Age de départ en retraite : 60-67 ans

4.3 - REMUNERATION DES TROIS PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Cette information ne peut être fournie car cela reviendrait à communiquer une information sur une rémunération individuelle.

4.4 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Ils sont constitués par le privilège et cautionnement donnés pour l'obtention des prêts liés à l'acquisition et aux travaux des locaux du nouveau siège.

4.5 - TABLEAUX

Les tableaux suivants sont présentés ci-après :

- | | |
|---------------------------------|---|
| ↻ - Immobilisations | ↻ - Fonds dédiés |
| ↻ - Amortissements | ↻ - Contributions volontaires en nature |
| ↻ - Provisions | ↻ - Engagements hors bilan |
| ↻ - Etat des créances et dettes | ↻ - Comptes de régularisation |



TABLEAU DES IMMOBILISATIONS 2017

RUBRIQUES (a)	SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)			
	A	B	C	D
	VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (c)
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	18 180 €	165 096 €	10 680 €	172 596 €
Immobilisations corporelles				
Terrains	304 648 €	0 €	0 €	304 648 €
Constructions	1 150 252 €	0 €	0 €	1 150 252 €
Constructions sur sol d'autrui	3 400 €	0 €	0 €	3 400 €
Installations et agencements	319 735 €	0 €	0 €	319 735 €
Matériel de transport	19 485 €	0 €	0 €	19 485 €
Matériel de bureau et informatique	94 190 €	16 693 €	27 605 €	83 278 €
Mobilier	50 540 €	0 €	0 €	50 540 €
Installations techniques matériel et outillage	187 796 €	0 €	121 516 €	66 280 €
Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €	0 €
Immobilisations financières				
Prêts	17 470 €	0 €	0 €	17 470 €
Autres immobilisations financières	125 €	0 €	0 €	125 €
TOTAL	2 165 821 €	181 789 €	159 801 €	2 187 809 €

(a) A développer si nécessaire selon la nomenclature des postes du bilan. Lorsqu'il existe des frais d'établissement, ils font l'objet d'une ligne séparée.

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)]

(c) La valeur brute à la clôture de l'exercice est la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).



TABLEAU DES AMORTISSEMENTS 2017

RUBRIQUES (a)	SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)	A	B	C	D
		AMORTISSEMENTS CUMULES AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS D'AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENTS CUMULES A LA FIN DE L'EXERCICE (c)
Immobilisations incorporelles					
Logiciels		18 033 €	41 008 €	10 680 €	48 361 €
Immobilisations corporelles					
Constructions		243 490 €	31 288 €	0 €	274 778 €
Constructions sur sol d'autrui		3 003 €	340 €	0 €	3 343 €
Installations et agencements		95 854 €	13 844 €	0 €	109 698 €
Matériel de transport		7 045 €	5 416 €	0 €	12 461 €
Matériel de bureau et informatique		66 893 €	17 996 €	26 932 €	57 957 €
Mobilier		12 635 €	5 054 €	0 €	17 689 €
Installations techniques matériel et outillage		153 470 €	14 253 €	121 516 €	46 207 €
Immobilisations en cours		0 €	0 €	0 €	0 €
Immobilisations financières					
Prets		0 €	0 €	0 €	0 €
Autres immobilisations financières		0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL		600 424 €	129 199 €	159 128 €	570 495 €

(a) A développer si nécessaire selon la même nomenclature que celle du tableau des immobilisations.

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)].

(c) Les amortissements cumulés à la fin de l'exercice sont égaux à la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).



TABLEAU DES PROVISIONS 2017

RUBRIQUES (a)	SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)			
	A	B	C	D
	PROVISIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	PROVISIONS A LA FIN DE L'EXERCICE (c)
Provisions réglementées	0 €	0 €	0 €	0 €
Provisions pour risques	0 €	0 €	0 €	0 €
Provisions pour charges	175 243 €	0 €	2 201 €	173 042 €
Provisions pour dépréciations	2 467 €	0 €	955 €	1 512 €
TOTAL	177 710 €	0 €	3 157 €	174 554 €

(a) A développer si nécessaire (le cas échéant de mettre en évidence entre autres les provisions pour pensions et obligations similaires, les provisions pour impôts, les provisions pour renouvellement des immobilisations concédées...).

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)].

(c) Le montant des provisions à la fin de l'exercice est égal à la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).



ETAT DES CREANCES ET DES DETTES AU 31/12/2017

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif			
		Echéances à moins 1 an	Echéances à plus 1 an			Echéances à moins 1 an	Echéances à plus 1 an	Echéances à plus 5 ans	
Créances de l'actif immobilisé :									
Créances rattachées à des participations	0 €	0 €	0 €	Emprunts obligataires convertibles (2)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Prêts (1)	17 470 €	0 €	17 470 €	Autres emprunts obligataires (2)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres immobilisations financières	125 €	0 €	125 €	Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :					
				- à 2 ans au maximum à l'origine	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Créances de l'actif circulant :				- à plus de 2 ans à l'origine	871 928 €	75 158 €	315 586 €	481 184 €	13 000 €
Créances Clients douteux ou litigieux	73 243 €	73 243 €	0 €	Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	13 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Créances Clients et Comptes rattachés	117 872 €	117 872 €	0 €	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	228 471 €	228 471 €	0 €	0 €	0 €
Créances Clubs	813 €	813 €	0 €	Personnels et comptes rattachés	55 172 €	55 172 €	0 €	0 €	0 €
Fournisseurs débiteurs	14 452 €	14 452 €	0 €	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	60 822 €	60 822 €	0 €	0 €	0 €
Fournisseurs avances et acomptes	802 €	802 €	0 €	TVA	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres impôts	0 €	0 €	0 €	Dettes fiscales et sociales	16 343 €	16 343 €	0 €	0 €	0 €
Divers	13 733 €	13 733 €	0 €	Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Charges constatées d'avance	70 479 €	70 479 €	0 €	Autres dettes (3)	136 848 €	136 848 €	0 €	0 €	0 €
				Produits constatés d'avance	1 600 258 €	1 600 258 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	308 989 €	291 394 €	17 595 €	TOTAL	2 982 842 €	2 173 072 €	315 586 €	494 184 €	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Prêts récupérés en cours d'exercice				Emprunts remboursés en cours d'exercice					
				(3) Dont ... envers les associés (indication du poste concerné)					

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours
(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours



TABLEAU DES FONDS DEDIES 2017

RUBRIQUES (a)	SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)			
	A	B	C	D
	FONDS A ENGAGER AU DEBUT DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	ENGAGEMENT A REALISER SUR NOUVELLES RESSOURCES AFFECTES	FONDS RESTANT A ENGAGER EN FIN D'EXERCICE
Contribution événements internationaux	241 229 €	160 000 €	151 857 €	233 086 €
TOTAL	241 229 €	160 000 €	151 857 €	233 086 €

(a) A développer si nécessaire (le cas échéant de mettre en évidence entre autres les provisions pour pensions et obligations similaires, les provisions pour impôts, les provisions pour renouvellement des immobilisations concédées...).

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)].

(c) Le montant des provisions à la fin de l'exercice est égal à la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).



CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE 2017

BENEVOLAT
Non quantifiable de manière fiable.
PERSONNEL MIS A DISPOSITION PAR LE MINISTERE DES SPORTS
composé de :
8 contrats préparation olympique (1 DTN, 3 Adjoints, 4 Entraîneurs)
3 Responsables pôle France jeunes.
15 Conseillers techniques régionaux ou nationaux.



ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31/12/2017

DESIGNATION	MONTANT	ECHEANCE
Cautionnement : Compagnie Européenne de cautionnement	138 000 €	05/05/2027
Cautionnement : Compagnie Européenne de cautionnement	330 000 €	10/10/2029
TOTAL GENERAL	468 000 €	



COMPTES DE REGULARISATION AU 31/12/2017

LIBELLE	MONTANT
Charges à payer	112 100 €
Charges constatées d'avance	70 479 €
Produits à recevoir	13 733 €
Produits constatés d'avance	1 600 258 €





**BUDGET 2018
PREVISIONNEL**

FFTA

8	CHARGES	Budget 2018		Total 2018 par rubrique	REALISE AU **/**/2018
		Part FFTA	Part MJS		
81	ACTIONS NON SUBVENTIONNEES du SECTEUR NON LUCRATIF				
8111	ACHATS			34 000	0,00
811110	Achats non boutique (Badges FITA)	500			0,00
811120	Fournitures de bureau	10 000			0,00
811130	Documentation générale abonnement	3 500			0,00
811140	Tenue des arbitres (ventes en 917700)	20 000			0,00
811150	Variations de stocks tenues des arbitres	0			0,00
8112	LOCAUX			70 344	0,00
811210	Prestations de service extérieur (dont ménage)	15 000			0,00
811220	Charges copropriété Rosny (+ contentieux syndic)	9 000			0,00
811230	Charges copropriété Noisy	12 000			0,00
811235	Assurance multirisque Rosny	450			0,00
811240	Assurance multirisque Noisy	1 900			0,00
811250	Impôts et taxes (Foncier)	25 000			0,00
811260	Eau/Gaz/Electricité Rosny	1 800			0,00
811270	Eau/Gaz/Electricité Noisy	2 500			0,00
811280		0			0,00
811290	Travaux entretien locaux Noisy	1 694			0,00
811295	Travaux entretien locaux Rosny	1 000			0,00
8113	INFORMATIQUE			81 300	0,00
811310	Matériel Informatique et licences courantes du siège	5 500			0,00
811320	Exalto - Prestation Annuelle (hébergement et maintenance)	10 800			0,00
811330	Exalto - Evolution formation et Label	19 500			0,00
811350	Exalto - Développement filière sportive	20 000			0,00
811360	Evolutions informatiques et maintenance logiciels métier (label - résultat'arc)	5 500			0,00
811370	WS (utilisateurs externes - Interface mobile numérique)	15 000			0,00
811380	lanseo ? Évolutions	2 500			0,00
811390	Logiciel pour cartographie (abonnements annuels fonctionnement)	2 500			0,00
8114	FRAIS ASSOCIATIFS ET ASSEMBLEES			253 200	0,00
811410	Assemblée générale FFTA	26 000			0,00
811430	Représentation des dirigeants Français (dont traductions) - (Elus dans des instances internationales)	12 000			0,00
811440	Cotisations diverses (WA, CNOSF, Divers)	8 000			0,00
811450	Charges diverses	2 000			0,00
811460	Conventionnement avec les comités régionaux	95 200			0,00
811470	Primes Médailles et records (et reversement prime encadrement Equipe de France)	100 000			0,00
811480	Aides exceptionnelles	2 000			0,00
811485	Réunion des Présidents	8 000			0,00
8115	FRAIS DES ELUS			113 600	0,00
811510	Missions du Président	10 000			0,00
811511	Frais du Président	20 000			0,00
811520	Missions des autres élus (dont international)	10 000			0,00
811530	Réunions du Comité Directeur	28 000			0,00
811540	Réunions du Bureau Fédéral	10 000			0,00
811550	Indemnité spéciale Président (charges incluses)	25 000			0,00
811555	Indemnité spéciale Secrétaire Général (charges incluses) - 9 mois	8 600			
811560	Frais divers des Elus	2 000			0,00
8116	PERSONNEL			801 700	0,00
811611	Frais de personnel administratif	422 000			0,00
811612	Frais de personnel (Communication + Revue + Relations partenariales)	156 100			0,00
811613	Frais de personnel organisme formation	20 000			0,00
811614	Frais de personnel Boutique lucratif	2 200			0,00
811615	Frais de personnel Chtp de France	13 000			0,00
811616	Frais de personnel CTF	85 000			0,00
811617	Indemnités spéciales FFTA + charges adjoint DTN -délégué Chtps de F)	17 000			0,00
811618	Indemnités spéciales FFTA + charges Organisme de formation	8 300			0,00

	Budget 2018		Total 2018 par rubrique	REALISE AU **/**/2018	
	Part FFTA	Part MJS			
811619 Prestations diverses (gestion des paies + tickets restaurant)	8 000			0,00	
811620 Taxe sur les salaires	52 000			0,00	
811621 Formation professionnelle continue	11 000			0,00	
811622 Médecine du travail	1 600			0,00	
811623 Variation Provisions déprovisions congés payés + primes	0			0,00	
811624 Variation Provision indemnité de départ à la retraite	0			0,00	
811625 Variation CET	0				
811630 Frais de missions hors actions	3 000			0,00	
811640 Télécommunications (portables)	2 500			0,00	
8117 HONORAIRES			9 000		0,00
811710 Honoraires commissaire aux comptes	7 000			0,00	
811720 Honoraires avocats	2 000			0,00	
8118 FRAIS FINANCIERS			26 093		0,00
811810 Intérêts sur emprunt murs Noisy (Caisse Epargne new)	4 558			0,00	
811820 Intérêts sur emprunt travaux Noisy (Caisse d'Epargne)	13 035			0,00	
811830 Frais bancaires	7 500			0,00	
811840 Impôts sur revenus bancaires (revenus mobiliers)	1 000			0,00	
8119 AMORTISSEMENTS			145 437		0,00
811910 Logiciel Exalto site web FFTA	41 000			0,00	
811920 Autres logiciels	0			0,00	
811930 Constructions Rosny + Noisy	31 000			0,00	
811940 Autres constructions (chalet compiègne)	37			0,00	
811941 Agencements intérieurs NOISY	12 400			0,00	
811950 Installations générales ROSNY + NOISY	16 000			0,00	
811960 Matériel de bureau, informatique et mobilier	25 000			0,00	
811970 Matériel Chpt de France (DT Camion)	20 000			0,00	
8120 CHARGES EXCEPTIONNELLES			0		0,00
812010 Charges diverses (dons mécénat)	0			0,00	
812020 Charges sur exercice antérieur	0			0,00	
8121 Charges indirectes à ventiler (sur actions 1-3-4+ centre formation : Affectation proportionnelle)			30 000		0,00
812110 Location matériel bureautique	5 000			0,00	
812120 Frais postaux	8 000			0,00	
812130 Frais de télécommunications	14 000			0,00	
812140 Redevance copies	3 000			0,00	
	déduction des charges ventilées		-30 000	0,00	0,00
8122 SERVICE COMMUNICATION			125 500		0,00
812210 Imprimés divers	2 000			0,00	
812211 Edition plan de développement FFTA	13 000			0,00	
812220 Production d'images (production et Ecrans sur CF) solde en 81	47 900			0,00	
812230 Couverture championnats de France (photos + com)	6 000			0,00	
812235 Couverture Autres Evènements Internationaux	4 000			0,00	
812236 Couverture Evènements Internationaux NIMES	5 000			0,00	
812240 Supports communication terrain championnat de France (voir 8154)	0			0,00	
812245 Communication digitale	11 600			0,00	
812250 Relations presse	1 000			0,00	
812251 Frais de salon	7 000			0,00	
812260 Droit à l'image Olympique (contrat JCV)	20 000			0,00	
812261 Frais de déplacements et annexes contrat JCV	3 000			0,00	
812270 Abonnements presse et divers	5 000			0,00	
8123 LICENCES			274 000		0,00
812310 Canevas reçus notices	3 000			0,00	
812320 Traitement informatique	65 000			0,00	
812330 Assurance licences	55 000			0,00	
812340 Frais bancaires	3 000			0,00	
812390 Quote-part fonds dédiés grands événements	148 000			0,00	
8124 Organisme de formation			63 000	1,00	1,00

		Budget 2018		Total 2018 par	REALISE AU **/**/2018
		Part FFTA	Part MJS	rubrique	
total Organisme de Formation AVANT charges indirectes					1,00
<i>Charges indirectes proportionnelles</i>					<i>0,00</i>
812410	Frais généraux	8 000			1,00
812420	CQP	40 000			0,00
812430	DEJEPS	15 000			0,00
812440	DESJEPS	0			0,00
814	COMMISSIONS ET ACTIONS			108 200	0,00
81401	TIR SUR CIBLE				
814010	Frais de commissions (5 réunions)	7 000			0,00
81405	PARCOURS				
814050	Frais de commissions (3 réunions)	3 000			0,00
814051	Challenge Pro-First (récompenses)	1 500			0,00
814052	Responsable informatique Chpt de France	1 600			0,00
81420	DISCIPLINE/ANTIDOPAGE/LITIGES				
814200	Frais de commissions	1 000			0,00
81425	FORMATIONS				
814250	Frais de commissions (2 réunions)	2 600			0,00
814252	Tee-shirts entraineurs	2 350			0,00
814255	Journée nationale de la formation	7 150			0,00
81430	MEDICAL				
814300	Frais de commissions (2 réunions médical)	3 000			0,00
814310	Réunion des médecins agréés	2 500			0,00
814311	Formation des diplômés d'état	2 000			0,00
814312	autres déplacements et divers	1 000			0,00
81432	SPORT SANTE				
814320	Frais de commissions (3 réunions)	4 000			
814312	Action cancer du sein	1 000			
814313	Experts intervenants extérieurs	1 000			
814314	Communication spécifique et impressions	1 500			
81435	LABELLISATION - STRUCTURATION				
		<i>(Voir aussi action 1- Cpte 831200)</i>			
814350	Frais de commissions (4 réunions + rel)	4.400 € en compte 8	0		0,00
814351	Réunion des référents en province	2.800 € en compte	0		0,00
814353	Matériel communication kakémonos (part clubs)	(recettes en 917	17 000		0,00
814354	signalétique labels (labels et citoyen)	1.800 € en compte 83	0		0,00
81440	ARBITRES				
		<i>(Voir action 4- Cpte 871240 - budget 24.000)</i>			
	Formateurs 6000 (pour mémoire) (recettes en 917300)				
	NX Formateurs 6000 (pour mémoire) (recettes en 917300)				
	fonctionnement 3500 (pour mémoire)				
	Jeunes arbitres 3000 (pour mémoire)				
	reunion PCRA 3000 (pour mémoire) (recettes en 917310)				
	International 5200 (pour mémoire)				
	Malettes 1000 (pour mémoire)				
	AFCAM 600 (pour mémoire)				
8145	OUTRE MER (Voir aussi action 1- Cpte 831700)				
814500	Compléments aux déplacements	(5000€ en 8317	5 000		0,00
81455	TIR A L'ARC EN MILIEU SCOLAIRE				
		<i>(Voir aussi action 1- Cpte 831800)</i>			
814550	Frais de commissions (2 réunions)	(+ 2000 en 831800- total bude	1 300		0,00
814551	Livret pédagogique (édité par revue EPS)		15 000		0,00
814552	Formation Prof EPS	(3.000 en 83	0		0,00
81460	VALORISATION DU BENEVOLAT				
814600	Frais de commissions (3 réunions)	2 100			0,00
814601	Récompenses	2 700			0,00

	Budget 2018		Total 2018 par rubrique	REALISE AU **/**/2018	
	Part FFTA	Part MJS			
81465	FRANCOPHONIE				
814650	Frais de commissions (2 réunions)	800			0,00
814660	Autres Déplacements	1 800			0,00
81470	COMMUNICATION PARTENARIAT (Groupe de travail)				
814700	Frais de commissions (2 réunions et réunion Tel)	4 700			0,00
81475	JEUNES DIRIGEANTS (Voir aussi action 4 - 871220)				
814750	Frais de commissions	5 000			0,00
814751	Action solidarité internationale	7 000			0,00
814752	Action compétition internationales	3 600			0,00
814753	Formation JD				0,00
81480	NOUVELLES PRATIQUES				
	Frais de commissions (2 réunions)	3 000			0,00
81485	Référents				
814800	Déplacementst et divers	3 000			0,00
815	CHAMPIONNATS NATIONAUX (TOTAL)				
		aide organisateurs	autres dépenses	262 800	0,00
815101	CF Tir en Salle Jeunes	3 500	8 000		0,00
815103	CF Tir en Salle Adultes (convention sinon 3500)	0	6 000		0,00
815105	CF individuel Tir s Nature & Critérium	4 000	8 000		0,00
815106	CF Tir en Campagne Jeunes & Scratch	4 500	5 500		0,00
815107	Division 2 Tir FITA CI	10 800	1 000		0,00
815108	Finales Tir FITA DR CO & D2 CL	4 500	13 000		0,00
815109	CF Tir FITA Scratch CO & FIN DNAP	3 500	15 000		0,00
815110	DNAP Tir FITA 2 manches (3800*2)	7 600	7 000		0,00
815111	CF Tir FITA Scratch & FIN D1	4 000	15 000		0,00
815112	FITA MANCHES DE D1 (4300*3)	12 900	15 000		0,00
815113	CF Tir FITA Jeunes + équipe CR & Clubs	3 800	11 500		0,00
815116	CF Tir FITA Vétéran	2 000	3 500		0,00
815117	CF Tir Campagne Vétéran	2 000	3 000		0,00
815119	CF Tir 3D individuel	4 500	6 000		0,00
815120	CF Fédéral	3 000	5 000		0,00
815121	CF Tir Campagne équipe de clubs	3 000	4 000		0,00
815122	CF Tir Beursault	1 000	7 500		0,00
815123	CF Tir 3D par équipe de clubs	3 500	4 500		0,00
815124	TNI 3 étapes - équipe technique (3* 4000)		12 000		0,00
815130	Bouquet Provincial		2 200		0,00
815201	Championnat Universitaire	500	0		0,00
815300	Frais Camion et divers		5 000		0,00
815310	Fournitures diverses Championnats de France		1 000		0,00
815400	Signalitique terrain		10 000		0,00
815600	Informatique ????		5 000		0,00
815700	Tee-shirts et casquettes		0		0,00
815800	Coupes et médailles		6 500		0,00
815900	Imprimés divers		0		0,00
815910	Délégués techniques (réunion des DT)		4 000		0,00
815990	Divers		0		0,00
816	TENUES EQUIPES DE France (voir action 2 et fonction nx partenaire)				
816100	Tenues Equipe de France 3DI			0	0,00
816200	Tenues Equipe de France Collectif Olympique				0,00
816300	Tenues Equipe de France Collectif Poulies				0,00
816400	Tenues Equipe de France Collectif Campagne				0,00
817	REVUE "LE TIR A L'ARC"				
817100	Conception fabrication routage	40 000		43 000	0,00
817200	Newsletter FFTA	3 000			0,00
818	BOUTIQUE				
818100	Achats boutique et frais divers	60 000		60 000	0,00



**BUDGET 2018
PREVISIONNEL**

FFTA

		Budget 2018		Total 2018 par rubrique	REALISE AU **/**/2018	
		Part FFTA	Part MJS			
818150	Frais de promotion boutique				0,00	
818200	Variations de stocks secteur non lucratif				0,00	
819	ORGANISATIONS EXCEPTIONNELLES (compensé en recette compte 91910)			63 000		0,00
819120	Coupe du Monde Nîmes 2018 - Aide FFTA	30 000			0,00	
819130	Production d'images championnats de France	33 000				
82	ACTIONS NON SUBVENTIONNEES du SECTEUR LUCRATIF					
820	ACTIVITES DU SECTEUR LUCRATIF			9 500		0,00
820100	Boutique et frais divers	4 000			0,00	
820200	Relations partenariales	2 000			0,00	
820400	Revue "LE TIR A L'ARC"	3 500			0,00	
	Sous total charges Fédérales			2 543 674	1,00	1,00
	CONVENTION D'OBJECTIFS					
83	Action 1 de la convention : Structuration Fédérale	84 000	62 500	146 500	0,00	0,00
	total action 1 AVANT charges indirectes				0,00	
	Charges indirectes proportionnelles				0,00	
831	STRUCTURATION FEDERALE ET PROJETS DE DEVELOPPEMENT	46 000	57 500	103 500	0,00	
831100	Développement des Clubs Formateurs ETAF	14 000	23 000	37 000	0,00	
831200	Labellisation des Clubs	12 000	16 500	28 500	0,00	
831600	Plan féminisation -mixité	15 000	13 000	28 000	0,00	
831700	Structuration des Dom Tom et Pom	3 000	2 000	5 000	0,00	
831800	Développement Tir à l'arc Extra fédéral (Scolaires)	2 000	3 000	5 000	0,00	
831820	Prestation Service civique				0,00	
831810	ECHANGE CORÉE DU SUD	0	0	0	0,00	
832	Préparation de l'équipe de France 3DI	38 000	5 000	43 000	0,00	
8323	<i>Suivi et coordination</i>	1 000	0	1 000		
832310	suivi et coordination (déplacements entraîneurs)	1 000		1 000	0,00	
832311					0,00	
83232	<i>Stages</i>	19 000	0	19 000		
832321	Regroupement France Parcours - Insep 2-4/02	4 500		4 500	0,00	
832323	Regroupement France Parcours - Dijon 6-9/04	4 500		4 500	0,00	
832324	Regroupement France Parcours - Dijon 26-28/10	4 500		4 500	0,00	
832325	Stage terminal 23-26/8	5 500		5 500	0,00	
83233	<i>Compétitions</i>	18 000	5 000	23 000		
832331	Compétition de sélection 18-20/08	3 000		3 000	0,00	
832332	Gothenbourg (SWE) - Chpt d'Europe - 18-23/09	15 000	5 000	20 000	0,00	
83237	Matériel	0	0	0		
832371	Matériel archerie	0	0	0	0,00	
	ACTION 2 de la convention : HAUT NIVEAU	749 800	599 000	1 347 800	1,00	1,00
	POUR INFO : (aides personnalisées)		[130 000]			
84	ACTION 2 : HAUT NIVEAU					
841	HAUT NIVEAU CHARGES INDIRECTES A REPARTIR					
841100	ADMINISTRATION GENERALE			30 000,00	0,00	
841200	ASSURANCES			2 000,00	0,00	
841300	IMPÔTS ET TAXES			10 000,00	0,00	
841400	FRAIS GÉNÉRAUX			14 000,00	0,00	
841510	Frais de personnel : Administratif			173 000,00	0,00	
841520	Indemnités Spéciales F.F.T.A. + Charges			81 000,00	0,00	
	TOTAL CHARGES INDIRECTES À RÉPARTIR			310 000	0,00	
	TOTAL ACTION 2 AVANT CHARGES INDIRECTES (hors pensions Pôles)				1,00	
	VERIFICATION CHARGES INDIRECTES REPARTIES	310 000			0,00	

		Budget 2018		Total 2018 par rubrique	REALISE AU **/**/2018
		Part FFTA	Part MJS		
85	PERFORMANCE - DISCIPLINE RECONNUE HN				
851	Collectif 2016	349 800	366 000	715 800	1,00
8511	Collectif Olympique	136 000	274 000	410 000	1,00
	total Collectif Olympique AVANT charges indirectes				1,00
85111	Suivi et coordination	0	33 500	33 500	1,00
851111	Suivi athlètes / média training		3 000	3 000	1,00
851112	Réunion et coordination PFF (DTN, Pôles France, etc...)		12 000	12 000	0,00
851113	Télécommunication		1 500	1 500	0,00
851114	Préparation physique et mentale / récupération		12 000	12 000	0,00
851115	Optimisation technologique et recherche		5 000	5 000	0,00
85113	Stages	0	99 000	99 000	0
851131	Stage INSEP France Relève / Janvier 8-12		2 500	2 500	0,00
851132	Stage USA Las Vegas et Chula Vista 19 au 26 fév		15 000	15 000	0,00
851133	Stage Corée Daegu du 22/01 au 2/02		12 000	12 000	0,00
851134	Stage Vittel 17-21/12		4 000	4 000	0,00
851135	Stage TPE (en réflexion)		5 000	5 000	0,00
851136	Stage Inter-pôle France DIJON - 22/27 Avril		7 000	7 000	0,00
851137	Stage Inter-pôle France été ? - 27/31 Aout		17 000	17 000	0,00
851138	Stage INSEP France Relève / septembre		3 500	3 500	0,00
851139	Stage INSEP France Relève / octobre		3 500	3 500	0,00
851140	Stage INSEP France Relève / novembre		3 500	3 500	0,00
851142	Stage INSEP France Relève / décembre		3 500	3 500	0,00
851143	Chalain Stage Terminal 15-20/08		4 500	4 500	0,00
851144	STAGE (COHESION) 22-26/10		18 000	18 000	0,00
85115	Compétitions	0	133 500	133 500	0,00
851151	Epreuves de sélection 1		2 500	2 500	0,00
851153	SHANGHAI - CHN (WC1) - 23-29/04		22 000	22 000	0,00
851154	BANGKOK - (THA) Grand prix - 02/09 Mars		18 000	18 000	0,00
851155	ANTALYA - TUR (WC2) - 20-27/05		22 000	22 000	0,00
851156	SALT LAKE CITY - USA (WC3) - 18-24/06		23 000	23 000	0,00
851157	BERLIN - GER (WC4) - 16-22/07		17 000	17 000	0,00
851157	Jeux Méditerranéen		2 000	2 000	0,00
851159	Finale WC		3 000	3 000	0,00
851160	ST AVERTIN Chpt de France 27-29/7		3 000	3 000	0,00
851161	Epreuves de sélection		3 000	3 000	0,00
851162	LEGNICA - (POL) Chpt d'Europe 27/08-02/09		18 000	18 000	0,00
85117	Matériel	7 000	8 000	15 000	0,00
851171	Matériel Archerie et divers	7 000	8 000	15 000	0,00
851190	Charges indirectes affectées	129 000		129 000	0,00
8512	Collectif arcs à poulies	126 000	60 000	186 000	0
	total Collectif arcs à poulies AVANT charges indirectes				0,00
85121	Suivi et coordination	5 500	3 000	8 500	0,00
851211	Suivi athlètes	2 500	2 500	5 000	0,00
851212	Réunion et coordination	1 000	0	1 000	0,00
851213	Télécommunication	500	300	800	0,00
851214	Suivi et coordination Juniors	1 500	200	1 700	0,00
85123	Stages	15 500	10 000	25 500	0
851231	Stage INSEP 14-16/12	1 000	2 000	3 000	0,00
851232	Stage Juniors DIJON 9-11/03	3 000		3 000	0,00
851233	Stage INSEP ?		3 000	3 000	0,00
851234	Stage Juniors INSEP 6-9/04	3 500		3 500	0,00

		Budget 2018		Total 2018 par rubrique	REALISE AU **/**/2018	
		Part FFTA	Part MJS			
851235	Stage U25 1-3/11	3 500		3 500	0,00	
851236	Stage INSEP ?		3 000	3 000	0,00	
851237	Chalain Stage Terminal 15-20/08	1 500	2 000	3 500	0,00	
851238	Stage Juniors DIJON 19-22/10	3 000		3 000	0,00	
85125	Compétitions	50 000	47 000	97 000	0	
851251	Epreuves de sélection 1	1 000	1 000	2 000	0,00	
851252	SHANGHAI - CHN (WC1) - 23_29/04	12 000	8 000	20 000	0,00	
851253	ANTALYA - TUR (WC2) - 20-27/05	11 000	8 000	19 000	0,00	
851254	SALT LAKE CITY - USA (WC3) - 18-24/06	12 000	8 000	20 000	0,00	
851255	BERLIN - GER (WC4) - 16-22/07	5 000	8 000	13 000	0,00	
851256	? (Championnat de France) - 6-8/7	1 000	0	1 000	0,00	
851257	? Finale WC - 2/3 sept	1 000	2 000	3 000	0,00	
851258	Epreuves de sélection 2		1 000	1 000	0,00	
851259	LEGNICA - (POL) Chpt d'Europe 27/08-02/09	7 000	11 000	18 000	0,00	
85127	Matériel	0	0	0	0,00	
851271	Matériel Archerie et divers	0	0	0	0,00	
851290	Charges indirectes affectées	55 000		55 000	0,00	
8513	Collectif tir en campagne	47 800	15 000	62 800	0,00	
	total Collectif tir en campagnes AVANT charges indirectes				0,00	
85131	Suivi et coordination	800	500	1 300	0,00	
851311	Suivi athlètes		0	0	0,00	
851312	Réunion et coordination		500	500	0,00	
851313	Télécommunication	800	0	800	0,00	
85133	Stages	12 000	8 500	20 500	0,00	
851331	Regroupement France Parcours - Insep 2-4/02	3 000	2 000	5 000	0,00	
851332	Regroupement France Parcours - Dijon 6-9/04	3 000	2 000	5 000	0,00	
851333	Regroupement France Parcours - Dijon 26-28/10	3 000	1 500	4 500	0,00	
851334	? Stage Terminal - 9-12/8	3 000	3 000	6 000	0,00	
85135	Compétitions	17 000	6 000	23 000	0,00	
851351	? (select) 15-17/7	1 000	1 000	2 000	0,00	
851352	? Chpt de France 12-16/7	1 000	0	1 000	0,00	
851353	CORTINA (ITA) Chpt du Monde - 4-9/9	15 000	5 000	20 000	0,00	
85137	Matériel	0	0	0	0,00	
851371	Matériel Archerie et divers			0	0,00	
851390	Charges indirectes affectées	18 000		18 000	0,00	
8514	Collectif Tir en salle	40 000	17 000	57 000	0,00	
	total Collectif tir en salle AVANT charges indirectes				0,00	
85141	Suivi et coordination					
851411	Suivi athlètes					
85143	Stages	0	2 000	2 000	0,00	
851431	Préparation terminale lieu et date à définir		2 000	2 000	0,00	
85145	Compétitions	22 000	15 000	37 000	0,00	
851451	Nîmes (Coupe du Monde) 19/21 janvier	500	1 500	2 000	0,00	
851452	VITTEL - Chpt de France jeunes - 23/25 février	1 000		1 000	0,00	
851453	MULHOUSE - Chpt de France - 3/4 mars	1 500	0	1 500	0,00	
851454	YANKTON (USA) Chpt du monde 12-18/02	19 000	13 500	32 500	0,00	
85147	Matériel	0	0	0	0,00	
851471	Matériel Archerie et divers			0	0,00	
851490	Charges indirectes affectées	18 000		18 000	0,00	



**BUDGET 2018
PREVISIONNEL**

FFTA

		Budget 2018		Total 2018 par rubrique	REALISE AU **/**/2018
		Part FFTA	Part MJS		
852	COLLECTIF 2016 (JEUNES et ESPOIRS)	127 000	113 000	240 000	0,00
8521	Collectif olympique jeunes	65 000	73 000	138 000	0,00
	total Collectif olympique jeunes AVANT charges indirectes				0,00
85211	<i>Suivi et coordination</i>	2 000	2 500	4 500	0,00
852111	Suivi athlètes	2 000	1 000	3 000	0,00
852112	Réunion et coordination		1 000	1 000	0,00
852113	Télécommunication		500	500	0,00
85213	<i>Stages</i>	2 000	18 500	20 500	0,00
852131	Stage inter pôles - Vittel 11/16 février		5 000	5 000	0,00
852132	VITTEL (International) 11-16/03		3 000	3 000	0,00
852133	Stage inter pôles - ? - 16-19/07	1 000	4 500	5 500	0,00
852134	INSEP Stage terminal 18-20/06	1 000	6 000	7 000	0,00
85215	<i>Compétitions</i>	26 000	52 000	78 000	0,00
852151	ROVERETO (ITA) - Junior Cup - 15-20/05	8 000	16 000	24 000	0,00
852152	ST AVERTIN / Championnat de france jeunes - 24-27/7	8 000	9 000	17 000	0,00
852153	MARATHON (GRE) Chpt d'Europe Jeunesse 25/06-1/07	10 000	27 000	37 000	0,00
85217	<i>Matériel</i>	0	0	0	0,00
852171	Matériel Archerie et divers	0	0	0	0,00
852190	<i>Charges indirectes affectées</i>	35 000		35 000	0,00
8523	Collectif espoirs (ETAF)	62 000	40 000	102 000	0,00
	total Collectif ESPOIRS (ETAF) AVANT charges indirectes				0,00
85231	<i>Suivi et coordination</i>	7 000	8 000	15 000	0,00
852311	Commissions d'admission PES	1 000	1 000	2 000	0,00
852312	Réunions - Coordination Collectif Espoir/Pole espoirs	6 000	7 000	13 000	0,00
852313	Télécommunication		0	0	0,00
85233	<i>Stages</i>	8 000	11 000	19 000	0,00
852331	Stages Inter-Pôles Espoirs -à définir	4 000	6 000	10 000	0,00
852332	Dijon (Evaluation) 20-23/04	4 000	5 000	9 000	0,00
85235	<i>Compétitions</i>	17 000	19 000	36 000	0,00
852351	Trophée INSEP 09/11 Février	6 000	6 000	12 000	0,00
852352	Trophée CPO 10/11 mars	6 000	5 000	11 000	0,00
852353	SARCELLES (TNJ1) 14-15/04	1 000	1 000	2 000	0,00
852354	VAGNEY (TNJ2) 4-6/05	1 000	1 000	2 000	0,00
852355	RIOM (TNJ3) 26-27/05	1 000	1 000	2 000	0,00
852356	Participations TNJ de l'école du TAF (400€/clubs)	2 000	5 000	7 000	0,00
85237	<i>Matériel</i>	2 000	2 000	4 000	0,00
852371	Matériel Archerie et divers	2 000	2 000	4 000	0,00
852390	<i>Charges indirectes affectées</i>	28 000		28 000	0,00
853	FILIERES DU HAUT NIVEAU (POLES France et ESPOIRS)	273 000	120 000	392 000	0,00
8531	Pole France Insep	156 000	52 500	208 500	0,00
	total Pôle France INSEP AVANT charges indirectes, AVEC pensions				0,00
	total Pôle France INSEP AVANT charges indirectes,SANS pensions				0,00
853110	Pensions et demi-pensions	144 000	16 000	160 000	0,00
853120	Frais entraîneurs		4 500	4 500	0,00
853130	Formations		5 000	5 000	0,00
853140	Coordination DTN / PES		1 500	1 500	0,00
853150	Compétitions		8 000	8 000	0,00
853160	Fonctionnement / matériel		10 000	10 000	0,00
853170	Préparation Physique et Mentale		3 500	3 500	0,00
853180	Stages		4 000	4 000	0,00
853190	charges indirectes/hors pension	12 000		12 000	0,00



**BUDGET 2018
PREVISIONNEL**

FFTA

		Budget 2018		Total 2018 par rubrique	REALISE AU **/**/2018	
		Part FFTA	Part MJS			
8532	Pole France de Nancy	37 000	22 500	58 500	0,00	
	total Pôle France NANCY AVANT charges indirectes, AVEC pensions				0,00	
	total Pôle France NANCY AVANT charges indirectes,SANS pensions				0,00	
853210	Pensions et demi-pensions	30 000	6 000	36 000	0,00	
853240	Coordination DTN / PES		2 000	2 000	0,00	
853250	Compétitions	2 000	8 000	10 000	0,00	
853260	Fonctionnement / Matériel		2 000	2 000	0,00	
853270	Préparation physique et mentale		1 500	1 500	0,00	
853280	Stages		3 000	3 000	0,00	
853290	charges indirectes/hors pension	5 000		4 000	0,00	
8533	Pole Dijon	44 000	22 500	66 500	0,00	
	total Pôle DIJON AVANT charges indirectes, AVEC pensions				0,00	
	total PôleDIJON AVANT charges indirectes,SANS pensions				0,00	
853310	Pensions et demi-pensions	37 000	6 000	43 000	0,00	
853340	Coordination DTN / PES		2 000	2 000	0,00	
853350	Compétitions	2 000	8 000	10 000	0,00	
853360	Fonctionnement / Matériel		2 000	2 000	0,00	
853370	Préparation physique et mentale		1 500	1 500	0,00	
853380	Stages		3 000	3 000	0,00	
853390	charges indirectes/hors pension	5 000		5 000	0,00	
8535	Pole Bordeaux	36 000	22 500	58 500	0,00	
	total Pôle BORDEAUX AVANT charges indirectes, AVEC pensions				0,00	
	total Pôle BORDEAUX AVANT charges indirectes,SANS pensions				0,00	
853510	Pensions et demi-pensions	29 000	6 000	35 000	0,00	
853540	Coordination DTN/ENTRAINEURS		2 000	2 000	0,00	
853550	Compétitions	2 000	8 000	10 000	0,00	
853560	Fonctionnement/Matériel		2 000	2 000	0,00	
853570	Préparation physique et mentale		1 500	1 500	0,00	
853580	Stages		3 000	3 000	0,00	
853590	charges indirectes/hors pension	5 000		5 000	0,00	
86	ACTION 3 de la convention : PROTECTION DE LA SANTE	19 200	27 565	46 765	0	0,00
	total action 3 AVANT charges indirectes				0,00	
	Charges indirectes proportionnelles				0,00	
861	Suivi médical des sportifs de haut niveau	1 000	10 765	11 765	0	
861100	Suivi biologique Haut-Niveau		4 705	4 705	0,00	
861200	Suivi biologique Espoirs		3 060	3 060	0,00	
861300	Honoraires médecins	1 000	3 000	4 000	0,00	
8615	ENCADREMENT MEDICAL	18 200	16 800	35 000	0	
86153	STAGES	550	500	1 050	0	
861531	Pôle + insep (évaluation) 2017	550	500	1 050	0,00	
86155	COMPETITIONS	15 750	13 500	29 250	0	
861551	YANKTON (FUSA) Chpt du Monde - 12/18 février	1 500 €	1 500 €	3 000	0,00	
861552	SHANGHAI - CHN (WC1) - 23-29/04	2 000 €	1 500 €	3 500	0,00	
861553	ANTALYA - TUR (WC2) - 20-27/05	1 300 €	1 500 €	2 800	0,00	
861554	SALT LAKE CITY - USA (WC3) - 18-24/06	2 000 €	1 500 €	3 500	0,00	
861555	ROVERETO (ITA) - Junior Cup - 15-20/05			0	0,00	
861556	BERLIN - GER (WC4) - 16-22/07	1 300 €	1 500 €	2 800	0,00	
861557	CORTINA (ITA) Chpt du Monde - 4-9/9	1 650 €	1 500 €	3 150	0,00	
861558	Gothenbourg (SWE) - Chpt d'Europe - 18-23/09	1 300 €	1 500 €	2 800	0,00	
861559	MARATHON (GRE) Chpt d'Europe Jeunesse 25/06-1/07	2 350 €	1 500 €	3 850	0,00	
861560	LEGNICA - (POL) Chpt d'Europe 27/08-02/09	2 350 €	1 500 €	3 850	0,00	
86159	PES	1 900	2 800	4 700	0	
861591	INSEP	1 900	2 800	4 700	0,00	
87	ACTION 4 : PROFESSIONNALISATION ACTIVITE	43 000	23 500	66 500	0,00	0,00
	total action 3 AVANT charges indirectes				0,00	
	Charges indirectes proportionnelles				0,00	



**BUDGET 2018
PREVISIONNEL**

FFTA

		Budget 2018		Total 2018 par rubrique	REALISE AU **/**/2018	
		Part FFTA	Part MJS			
8711	PROFESSIONNALISATION DE L'ACTIVITE					
8712	MISE EN ŒUVRE DES FORMATIONS	43 000	23 500	66 500	0,00	
871200	Professorat de sport				0,00	
871210	Formation des Entraîneurs des clubs Formateurs	5 000	5 000	10 000	0,00	
871220	Formation jeunes dirigeants	5 500	4 500	10 000	0,00	
871230	Formation continue des cadres	16 500	6 000	22 500	0,00	
871240	Formation des arbitres et jeunes arbitres	16 000	8 000	24 000	0,00	
	TOTAL DES CHARGES CONV OBJECTIF	896 000	712 565	1 607 565	1,00	1,00
	TOTAL GENERAL DES CHARGES			4 151 239	2,00	2,00
9	PRODUITS					
91	PRODUITS FÉDÉRAUX					
911	ACTIVITÉS DU SECTEUR NON LUCRATIF (assujetti à la TVA)					
911100	Abonnements revue	50 000		50 000,00	0,00	0,00
912	ACTIVITÉS DU SECTEUR LUCRATIF (assujetti à la tva)			38 000		0,00
912100	Étiquettes adresses (vente fichier adresses)	0			0,00	
912300	Publicité Revue	29 000			0,00	
912400	Petites annonces	0			0,00	
912500	Sponsorisation	5 000			0,00	
912510	Partenariat	4 000			0,00	
912600	Connections audiotel	0			0,00	
912700	Animations FFTA	0			0,00	
912800	Stocks et en-cours	0			0,00	
912900	Divers	0			0,00	
913	ACTIVITÉS DU SECTEUR LUCRATIF (exonéré de tva)			22 000		0,00
913100	Ventes d'articles	6 000			0,00	
913200	Participations aux frais de port	12 000			0,00	
913300	Droit d'auteur	4 000			0,00	
913400	Royalties Original Flocker	0			0,00	
913500	Royalties Occasports	0			0,00	
913700	Divers	0			0,00	
913800	Variations de stocks	0			0,00	
913900	Reprise sur provisions	0			0,00	
914	SUBVENTIONS			116 565		0,00
914100	MJS subvention actions 1		62500		0,00	
914110	MJS subvention actions 3		27565		0,00	
914120	MJS subvention actions 4		23500		0,00	
914130	MJS - DIVERS	0			0,00	
914300	C.N.O.S.F. - Relations internationales	0			0,00	
914500	C.N.O.S.F. -Tenues équipes	0			0,00	
914600	C.N.O.S.F. - production image		3 000		0,00	
914700					0,00	
914800	Service civique	0			0,00	
914900					0,00	
915	RECETTES FÉDÉRALES			2 644 600		0,00
915100	Licences (base 74.000 licenciés)	2 250 000			0,00	
915110	Contribution fond spécial grands évènements	148 000			0,00	
915150	Affiliation clubs	33 000			0,00	
915200	Cotisations clubs calendrier	60 000			0,00	
915400	Passeports	13 000			0,00	
915500	Guides et mises à jour - DVD	0			0,00	
915600	Distinctions sportives badges	140 000			0,00	
915700					0,00	
915800	Dons mécénat				0,00	
915900	Produits divers	600			0,00	
916	RECETTES STAGES F.F.T.A.			1 000		0,00
916200	Stage jeunes dirigeants	1 000			0,00	

		Budget 2018		Total 2018 par rubrique	REALISE AU **/**/2018
		Part FFTA	Part MJS		
917	AUTRES PRODUITS COMMUNS			55 100	0,00
917100	Assemblée générale	6 000			0,00
917200	CPAM	5 700			0,00
917210	Uniformation	0			0,00
917300	Formations Arbitres Formateurs et nouveaux formateurs	3 600			0,00
917310	REUNION PCRA	800			0,00
917400	Conseil des Présidents	0			0,00
917410	Colloque des cadres	0			0,00
917500	Remboursement du Président	0			0,00
917600	Structuration Labellis. Clubs (SLC)	0			0,00
917700	Tenue des arbitres	30 000			0,00
917710	Tee shirts Entraîneurs	0			0,00
917800	Kit promotion	0			0,00
917810	Signalitique Roll Up clubs labellisés (50% des dépenses)	9 000			0,00
917900	Remboursement divers	0			0,00
917910	Remboursement internet sport pour tous	0			0,00
918	PRODUITS FINANCIERS			3 000	0,00
918100	Revenus des valeurs mobilières de placement & livrets	3 000			0,00
919	PRODUITS EXCEPTIONNELS			77 794	0,00
919100	Reprise fond spécial grands événements	63 000			0,00
919800	Produits sur exercice antérieur	14 794			0,00
919900	Reprise sur provisions	0			0,00
920	REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES SUR EXERCICE ANTERIEUR				0,00
920400	Report ressources non utilisées subventions attribuées				0,00
930	LOCATIONS IMMOBILIAIRES			78 000	0,00
930100	Locaux ROSNY-Sous-Bois 3eme étage (3500*12)	42 000			0,00
930110	Locaux ROSNY-Sous-Bois 4eme étage (3000*12)	36 000			0,00
940	COMPETITIONS NATIONALES			159 080	0,00
940101	Chpt France tir en salle Jeunes	5 500			0,00
940102					0,00
940103	Chpt France de tir en salle	7 000			0,00
940104	Critérium de France parcours nature par équipes de clubs (80 par équipe)	4 500			0,00
940105	Chpt France Tir nature individuel	12 200			0,00
940106	Chpt France campagne scratch	4 200			0,00
940107	Division D2 Tir FITA (320 par équipe - 64 équipes)	20 480			0,00
940108	Finale Nat Tir FITA DR CO + CL & D2 (120 par équipe)	10 200			0,00
940109	Chpt France 2x70m scratch Arc à Poulies	1 900			0,00
940110	DNAP Tir FITA (480 par équipe - 24 équipes)	11 500			0,00
940111	Chpt France 2x70m scratch Arc Classique	3 000			0,00
940112	Division 1 Tir FITA (650 par équipe- 32 équipes)	20 800			0,00
940113	Chpt France 2x70m Jeune	3 700			0,00
940114	Chpt France 2x70m jeune par équipes de ligues	0			0,00
940115	Chpt France campagne Jeunes	2 500			0,00
940116	Chpt France 2x70m Vétéran	5 000			0,00
940117	Chpt France campagne Vétéran	4 000			0,00
940119	Chpt France sur cibles 3D	10 000			0,00
940120	Chpt France 2x50m	12 000			0,00
940121	Chpt France campagne par équipes de clubs	5 700			0,00
940122	Chpt France de tir beursault	8 500			0,00
940123	Chpt France sur cibles 3D par équipes de clubs	6 400			0,00
940124	Open de France parcours nature				0,00
940125	Semaine Jeunes (100 par équipe de ligue)	0			0,00
959	ORGANISME DE FORMATION			110 000	0,00
959110	Stages CQP animateurs	80 000			0,00
959130	Stages DEJEPS	30 000			0,00
959150	Stages DESJEPS	0			0,00
959600	Remboursements déplacements				0,00
959700	Formation continue des cadres				0,00
959800	Produits S/Exercice antérieur				0,00
959900	Subventions diverses				0,00
99	PRODUITS PERFORMANCE				



**BUDGET 2018
PREVISIONNEL**

FFTA

		Budget 2018		Total 2018 par rubrique	REALISE AU **/**/2018	
		Part FFTA	Part MJS			
991	SUBVENTIONS			599 000		0,00
991100	M.J.S. Haut Niveau		599 000		0,00	
991200					0,00	
992	STAGES ET COMPETITIONS			5 000		0,00
992100	Stages	0			0,00	
992200	Compétitions	5 000			0,00	
992900	Divers	0			0,00	
993	PENSIONS POLES			192 100		0,00
993100	INSEP	99 000				
993200	NANCY	30 800				
993300	DIJON	30 800				
993500	BORDEAUX	31 500				
993900	Tenues des pôles	0				
994	REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES SUR EXERCICE ANTERIEUR			0		0,00
994100	Report ressources non utilisées sur exercice antérieur	0			0,00	
	TOTAL DES PRODUITS			4 151 239	0,00	0,00

resultat brut

0,00